

**RAPPORT RSE**  
**2021**  
**PÔLE OLÉAGINEUX**

FILIALE DE



**DECLARATION DE CONFORMITE  
AUX EXIGENCES GRI :**

Le présent Reporting a été préparé  
conformément aux normes GRI :

**OPTION ESSENTIELLE**



Les informations du présent rapport ont été  
vérifiées par un vérificateur indépendant

Sommaire



<b>MOT DU DIRECTEUR</b>	<b>4</b>
<b>FAITS MARQUANTS</b>	<b>6</b>
<b>1. À PROPOS DE NOTRE GROUPE</b>	<b>8</b>
1.1. Organisation et Structure	10
1.2. Modèle de création de valeur	12
1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés	13
1.4. Principe de précaution ou approche préventive	15
1.5. Initiatives externes	15
1.6. Adhésion à des associations	16
<b>2. MATERIALITE DES ENJEUX</b>	<b>18</b>
2.1. Etude de matérialité des enjeux	20
2.2. Liste des enjeux pertinents	22
<b>3. PARTIES PRENANTES</b>	<b>24</b>
3.1. Liste des groupes de parties prenantes et leurs attentes	26
3.2. Identification et sélection des parties prenantes	27
3.3. Approche de l'implication des parties prenantes	28
3.4. Analyse de matérialité des parties prenantes	29
3.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	29
<b>4. PRINCIPAUX IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITES</b>	<b>30</b>
4.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	32
4.2. Analyse de matérialité des risques	32
<b>5. RAPPORT PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET DE GOUVERNANCE</b>	<b>34</b>
5.1. Gouvernance et éthique	36
5.2. Emploi et conditions de travail	40
5.3. Communauté et innovation sociétale	56
5.4. Environnement	60
<b>6. METHODOLOGIE DE REPORTING</b>	<b>68</b>
<b>7. AVIS D'ASSURANCE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT</b>	<b>72</b>
<b>8. INDEX DE CONTENU GRI</b>	<b>78</b>

# Mot du Directeur

Le pôle oléagineux du Groupe SIFCA, reste fortement engagé sur ses enjeux de durabilité axés sur la production d'une huile de palme durable, respectueux de l'environnement, soucieux des attentes sociales et pourvoyeur de revenus aux producteurs privés.

En tant qu'acteur indispensable du marché de l'huile de palme en Afrique, Nous avons choisi d'être plus inclusif et plus audacieux dans notre démarche de durabilité par l'innovation et la prise en compte des attentes de nos parties prenantes.

Tout au long de l'année 2021, nous avons collaborés étroitement avec l'ensemble de nos parties prenantes sur nos sites de production afin de créer une communauté solidaire, de contribuer au bien-être de nos travailleurs et à leur développement tout en respectant et préservant notre environnement. Toutes nos actions ont permis de créer un équilibre vertueux synonyme de nos valeurs : responsabilité, éthique et qualité.

Nous sommes aujourd'hui plus que jamais engagés dans nos bonnes pratiques et préparés à répondre aux défis environnementaux, sociaux et économiques.

## **INNOVATION ET INCLUSION SOCIALE**

Pour nos populations locales vivant autour de nos sites, notre premier objectif est, d'assurer l'inclusion sociale et l'autonomisation des communautés, et également de poursuivre le développement des infrastructures communautaires (écoles, centre de santé, forage d'eau potable, etc.).

En 2021 nous avons mis l'accent sur les projets de santé et d'éducation à travers la construction de trois (3) salles de classe et d'un centre de santé, la construction d'une garderie, et la construction de logement instituteur et de logement sage-femme pour nos communautés de Néka, Iboké, et Gbapet. La réalisation des autres projets validés avec les communautés lors des différents CPD est en voie d'achèvement et sera mis à disposition des communautés au cours de l'année 2022.

Le cadre permanent de dialogue (CPD) instauré dans le cadre de notre plan d'engagement communautaire a suivi son cours tout au long de l'année, ce qui a permis d'identifier et de réaliser les projets communautaires prioritaires, de favoriser l'emploi local et de mettre en place un cadre de concertation (CDC) entre les grands planteurs et leurs communautés d'origine. Ce nouveau cadre permet de faire participer les grands planteurs de nos différentes zones d'implantation au développement socio-économique de leurs communautés et villages.

Notre objectif d'ici à 2025 est de créer un mécanisme viable d'autonomisation des communautés et de continuer notre engagement permanent auprès de nos communautés en poursuivant la réalisation des projets sociaux issus des CPD. Également de maintenir un environnement local paisible favorisant le développement de nos activités.

## **CONTRIBUTION À UNE CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE**

Nous travaillons chaque jour pour construire des chaînes d'approvisionnement responsables et assurer la sécurité alimentaire de nos consommateurs.

En 2021, nous avons poursuivi le projet de cartographie des plantations de nos fournisseurs de matières premières. Nous disposons de nombreux outils pour assurer la traçabilité de leurs produits tel que le logiciel « GESPONT ». Ce logiciel contient la base de données de nos planteurs privés avec l'essentielle des informations permettant d'identifier la provenance des produits lors de chaque livraison.

Nous continuerons d'accroître nos efforts sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin que nous produisions, transformions et commercialisons nos produits dans le respect des exigences Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG).

## SANTOSH PILLAI

DIRECTEUR POLE OLEAGINEUX



### ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Malgré les nombreux défis de l'année 2021, le pôle oléagineux a maintenu son objectif ambitieux en matière de préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Nous avons mis en place des mesures d'optimisation des exploitations agricoles afin de lutter contre la pollution et la dégradation des sols. Notre objectif d'ici 2023 est de réduire de 50% notre consommation en herbicide.

Au même titre nous avons contribué au projet de surveillance satellitaire du Groupe SIFCA afin de lutter contre la déforestation dans nos zones d'approvisionnement. Au cours de cette année 2021, grâce à ce projet nous avons identifié 22 alertes de départ de feux et 117 alertes de déforestation, ce qui équivaut à environ 300 ha dans nos zones d'approvisionnement. Dans l'immédiat, nous avons pris des mesures correctives et mis un plan d'action en œuvre afin de respecter notre engagement dans la lutte contre ce phénomène.

Nous avons également valorisé l'utilisation des énergies renouvelables dans nos usines de production afin de lutter contre la pollution de l'air. Un investissement colossal a été réalisé pour l'installation de nouvelle chaudière de type BoilerMech (BM) dans de nos usines de Boubo, d'Iboké et d'Ehania. Cela a permis de réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre et par la même occasion faire des économies d'énergie. L'objectif d'ici 2023 est d'atteindre plus 20% d'économie en énergie sur l'ensemble de notre périmètre.

En tant que groupe agro-industriel responsable et conscient de ses impacts, nous travaillons continuellement à renforcer la valeur économique de nos activités et à réduire nos impacts négatifs sur l'environnement.

Pour se faire, nous avons axé notre approche de développement durable conformément aux 4 axes stratégiques de la politique de durabilité du Groupe SIFCA :

#### Gouvernance éthique



#### Emploi et conditions de travail



#### Préservation de l'environnement



#### Communauté et innovation sociale



L'importance de ces engagements nous impose la transparence, l'éthique et la bonne gouvernance.

Ce présent rapport RSE présente notre performance environnementale et sociale au cours de l'année 2021. Il a été rédigé conformément aux normes et principes de la Global Reporting Initiative (GRI) : **OPTION ESSENTIELLE.**

Les éléments d'informations communiqués dans

ce rapport ont été vérifiés par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), dont l'avis motivé sur la sincérité et la fiabilité des données communiquées se trouve à la page 72.

Nous sommes une entreprise responsable, où chacun de nos travailleurs est impliqué pour une création de valeur et un avenir durable. Et c'est en pensant à un développement responsable et en restant fidèle à nos valeurs que nous arriverons à cultiver notre croissance



# Faits marquants



4 Collègues de SANIA et PALMCI élevés dans l'ordre du Mérite Agricole





Relations Planteurs - PALMCI offre un PICK-UP 4x4 à la COOPÉRATIVE DES PLANTEURS DE PALMIER À HUILE DE TOUMANGUIÉ SECTEUR ABOISSO (COOPTOSA) de Toumanguié



SECURITE AU TRAVAIL : SANIA forme 30 agents aux techniques de maîtrise des départs de feu



Opération « 1 Jour, 50 millions d'arbres » : Notre Groupe gratifié du prix « label éco-responsable »



Santé des Travailleurs : Signature d'un partenariat SIFCA\_CNRAO pour la prise en charge des salariés et leurs familles, malades du Cancer



SUCRIVOIRE reçoit SANIA : Monsieur Lacina COULIBALY, Directeur Général de SANIA, venu s'imprégner des réalités de notre filière sucrière. Un bel exemple de renforcement des relations Inter filiales

1.

*À propos de  
notre groupe*





# 1.1. ORGANISATION ET STRUCTURE

GRI - 102-1

## 1.1.1 Nom de l'organisation

Le pôle oléagineux du Groupe SIFCA regroupe trois filiales, à savoir PALMCI, MOPP et SANIA Cie. Cependant, pour l'exercice de reporting 2021, seules les données environnementales & sociales (E&S) des filiales PALMCI et SANIA Cie ont été consolidées. Les données E&S de MOPP seront consolidées pour l'exercice de reporting 2022.

GRI- 102-2

## 1.1.2 Activités, marques, produits et services

L'activité essentielle de PALMCI est d'abord la création et l'exploitation de plantation industrielles de palmier à l'huile, l'approvisionnement en régimes de palme auprès de planteurs privés, puis la production et la commercialisation d'huile de palme brute (CPO) et d'huile de palmiste (PKO).

La raffinerie SANIA Cie est la plus grande d'Afrique avec une capacité de Traitement de CPO de 1500 tonnes par jour, et de 1200 tonnes par jour d'huile raffinée (oléine).

SANIA Cie produit en majorité de l'oléine sous 3 marques : DINOR (qualité premium) ; PALME D'OR ; DORA, SANIA Cie produit également de la margarine sous 2 marques : DELICIA (non-réfrigérée) ; ST AVE (réfrigérée) et des sous-Produits : Acides gras et Stéarine utilisés dans l'industrie cosmétique, et la savonnerie.

SANIA Cie fabrique ses propres emballages pour la commercialisation de ses produits : en PET pour les petits conditionnements (250ml à 5L) et en PEHD (20 & 25L).

GRI - 102-3 | GRI - 102-4

## 1.1.3 Lieu géographique du siège et des sites d'activité



GRI - 102-5

### 1.1.4 Capital et forme juridique

SANIA Cie et PALMCI sont des Sociétés Anonymes (SA) à conseil d'administration au Capital respectivement de 44,1 milliards de FCFA divisé en 4 411 actions de valeur nominale de 10 000 000 FCFA pour SANIA Cie et 20,4 milliards de FCFA divisé en 15 459 316 actions de valeur nominale 1 320 FCFA pour PALMCI.

GRI - 102-6

### 1.1.5 Marchés desservis

Le secteur d'activité du pôle oléagineux est l'agro-alimentaire. Le marché desservi par ses filiales est à la fois national et international.

En effet, PALMCI est le fournisseur exclusif de SANIA Cie à qui elle vend la totalité de sa production d'huile de palme brute (CPO). En revanche sa production d'huile de palmiste (PKO) est vendue sur le marché externe.

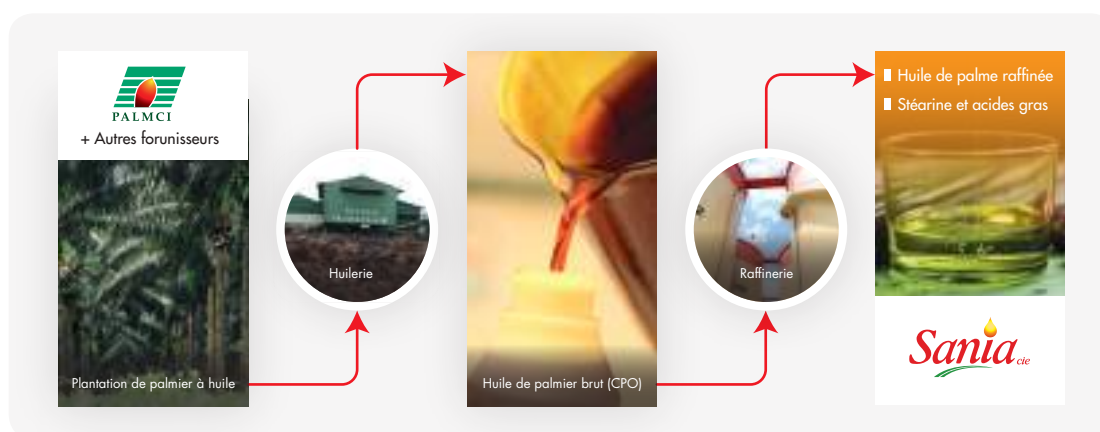
SANIA Cie détient une part de 58% du marché national et 60 % des marchés sous régional, principalement au Mali, au Burkina et au Niger. Cependant, ces pays ont depuis peu fixé un quota d'importation afin d'encourager la consommation locale ce qui oblige SANIA Cie à réviser sa stratégie d'exportation d'huile vers ces destinations. Elle a donc décidé de réorganiser la distribution en privilégiant la spécificité de clients exclusifs.

Les clients ou les bénéficiaires des produits de SANIA Cie sont essentiellement des grossistes, les grandes surfaces de distribution et les entreprises industrielles.

GRI - 102-9

### 1.1.6 Chaîne d'approvisionnement

PALMCI s'approvisionne en régime de graine auprès de ses partenaires privés (planteurs villageois individuels ou organisés en sociétés coopératives agricoles) à 54%. Les 46% restant, proviennent de ses propres plantations industrielles. Après transformation de ces régimes en huile de palme brute (CPO), la production est acheminée à SANIA Cie qui se charge du raffinement en huile de table et autres produits.



GRI - 102-10

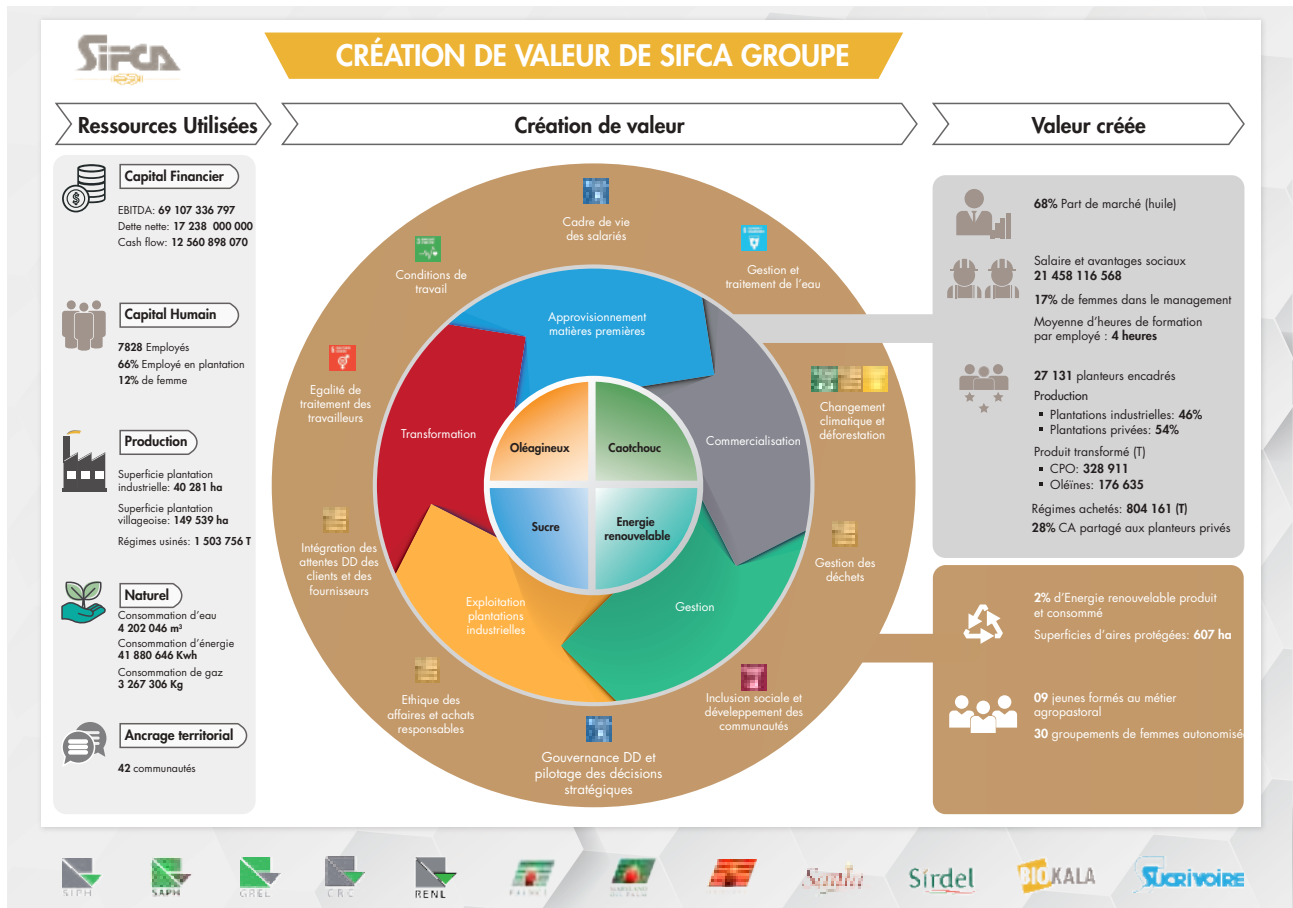
### 1.1.7 Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement

Durant l'année 2021 le pôle oléagineux a procédé à aucune modification significative dans son organisation notamment le lieu géographique de ses opérations et dans sa chaîne d'approvisionnement.

Toutefois nous cherchons continuellement à accroître notre capacité d'approvisionnement en matière première sans modification significative, pour répondre au besoin des consommateurs de plus en plus grands.

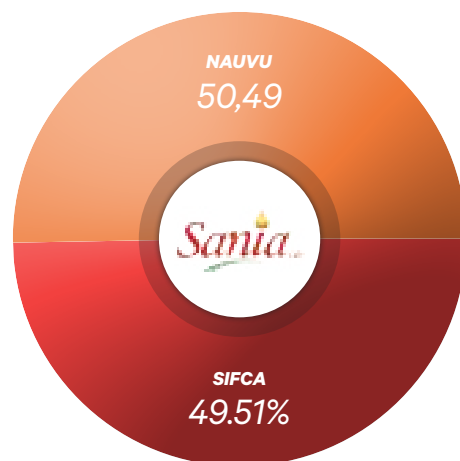
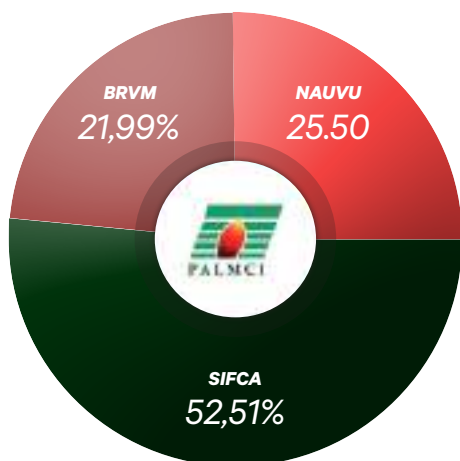


# 1.2. MODÈLE DE CRÉATION DE VALEUR



## Actionnariat

Les actionnaires du pôle oléagineux se répartissent les parts de la manière suivantes :



## 1.3. ENTITÉS INCLUSES DANS LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les entités incluses dans les états financiers consolidés du pôle oléagineux sont celles qui constituent la filière oléagineuse du Groupe SIFCA, à savoir PALMCI, SANIA Cie et MOPP. Cependant MOPP ne faisant pas partie du périmètre couvert par ce rapport, les informations sur ses données financières ne sont pas partagées.

### 1.3.1. Chiffre d'affaires par filiales

Le chiffre d'affaires hors taxes de PALMCI pour l'exercice 2021 s'élève à 195,6 milliards de FCFA contre 119,7 milliards de FCFA en 2020, soit une hausse de 63.

Elle est essentiellement liée à la hausse des prix de l'huile de palme brute de 46% et à la hausse des tonnages vendus de 15%.

SANIA Cie a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 228,6 milliards de FCFA au cours de l'exercice 2021 contre 188,5 milliards en 2020, soit une hausse de 21%.

Par ailleurs le résultat net a baissé de 63% et est passé de 6,1 milliards de FCFA en 2020, à 2,3 milliards de FCFA en 2021.

### 1.3.2. Evolution des cours mondiaux de l'huile de palme

Les cours mondiaux de l'huile de palme brute ont entamé une hausse sur les derniers mois de l'exercice 2019. Cette hausse s'est poursuivie sur les premiers mois de l'année 2020, les cours atteignant 800 USD/T.

A la suite de la pandémie de la Covid – 19 et au confinement quasi mondial qui s'en est suivi, les cours ont considérablement baissé de mars à juillet 2020 (moins de 600 USD/T).

La remontée des cours n'a pu se faire qu'à compter d'août 2020. Les cours ont même franchi la barre des 1 000 USD/T dans les dernières semaines de l'année 2020. Cette hausse s'est accentuée en 2021, année au cours de laquelle les cours ont dépassé 1 400 USD/T. Ainsi la moyenne CIF Rotterdam de l'année 2021 s'établit – elle à 1 165 USD/T.

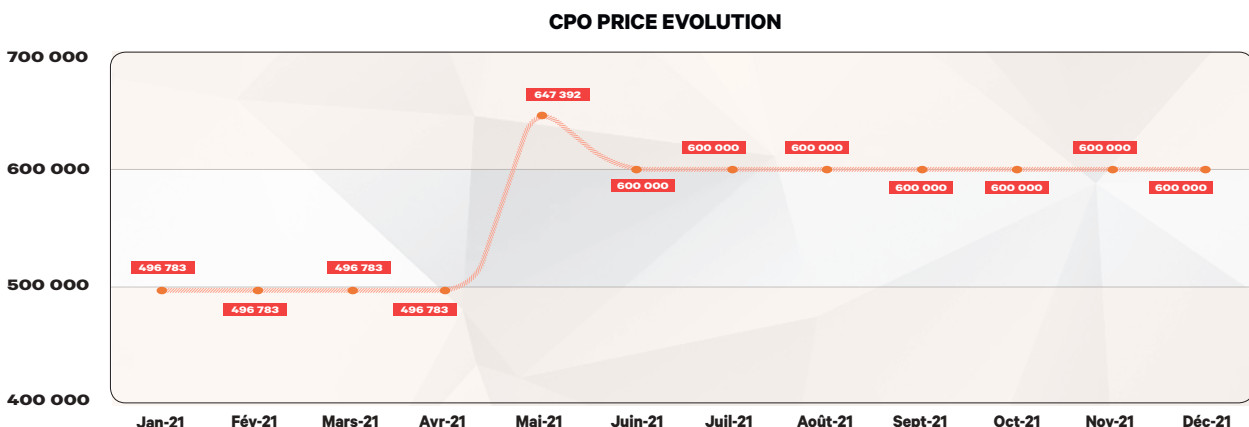
Afin de contribuer à contenir l'inflation en Côte d'Ivoire, le gouvernement, par le biais du ministère du commerce, a rencontré tous les acteurs de la filière oléagineuse en décembre 2020 aux fins de décider du blocage des prix de vente de l'huile de table (oléine) de

l'industrie de deuxième transformation au grand public, du prix de vente de l'huile de palme brute de l'industrie de première transformation à l'industrie de deuxième transformation et du prix d'achat des régimes de palmes de l'industrie de première transformation aux planteurs.

Les prix en vigueur en janvier 2021 (496 783 francs CFA par tonne d'huile de palme brute), déterminés sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité dollar/franc CFA, ont été maintenus pour la période s'étalant de février à avril 2021, alors que dans le même temps, les cours mondiaux poursuivaient leur hausse.

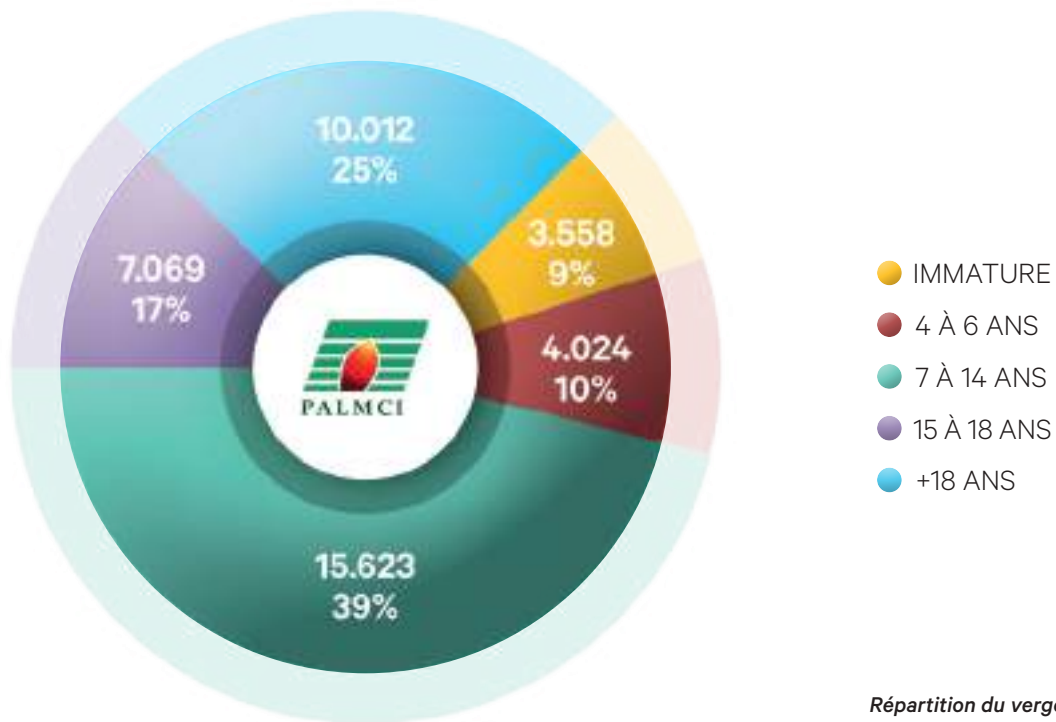
Le prix du mois de mai 2021, a été fixé sur la base du cours CIF Rotterdam et de la parité dollar/franc CFA. Il s'est établi à 647 392 FCFA/T. De juin à décembre 2021, les prix ont de nouveau été bloqués à 600 000 FCFA/T.

Ainsi, le prix moyen de vente de l'huile de palme brute a été de 569 544 FCFA/T en 2021 contre 390 190 FCFA/T en 2020, soit une hausse de 46%.



**1.3.3. Production et consommation de l'huile de palme brute – CPO**

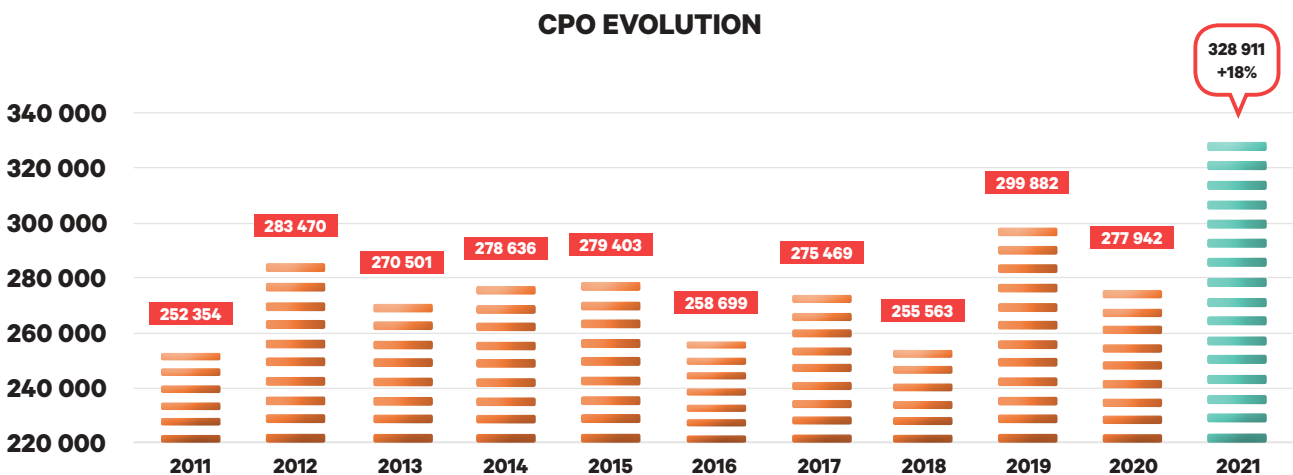
Avec 58 % du verger à moins de 15 ans, la production des plantations industrielles (PI) a augmenté, passant de 601 750 tonnes en 2020 à 687 964 tonnes en 2021, soit une augmentation de 14 %.



**Image 3**  
Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2021

La quantité de régimes achetées auprès des planteurs villageois (PV) est passée de 662 825 tonnes en 2020 à 804 161 tonnes en 2021, soit une augmentation de 21 %.

La production d'huile de palme brute a atteint 328 911 tonnes en 2021, contre 277 942 tonnes en 2020, soit une hausse de 18 %.



**Image 4 :** Évolution de la production du CPO



Le rendement à l'hectare est passé de 16,2 t/ha en 2020 à 18,5 t/ha en 2021, soit une hausse de 14%.

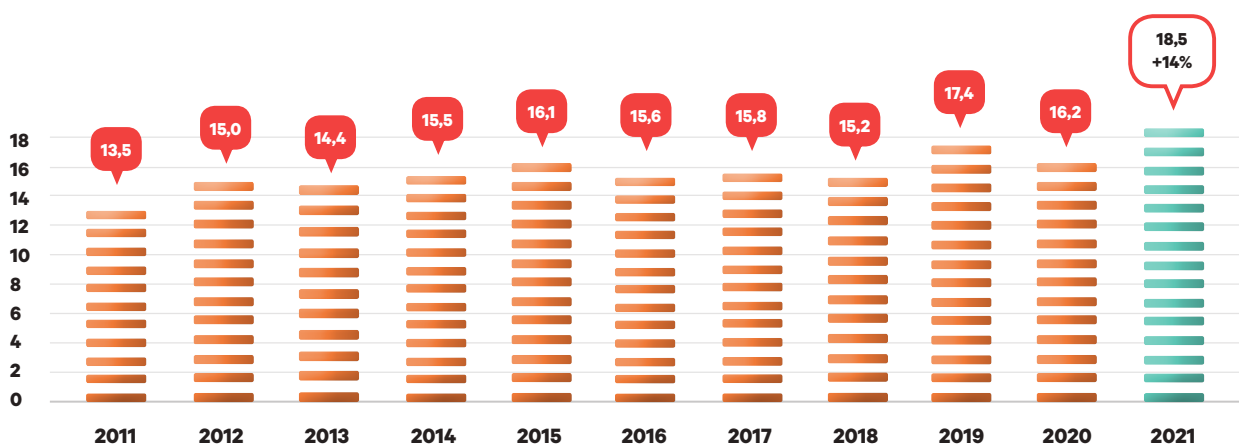


Image 5 : Évolution du rendement à l'hectare

GRI - 102-11

## 1.4. PRINCIPE DE PRÉCAUTION OU APPROCHE PRÉVENTIVE

Le pôle oléagineux est résolument engagé dans une démarche de réduction de l'impact de ses activités sur l'environnement tout en préservant la santé et la sécurité de son personnel et ses partenaires.

Cette volonté de protection de l'environnement et de préservation de la santé et sécurité au travail qui s'applique dans tous les domaines de notre organisation est également prise en compte au moment des choix qui jalonnent la fabrication de nos produits. Elle est traduite dans nos politiques, chartes et procédures.

S'appuyant sur le principe de précaution dans la mise œuvre de toutes nos activités, nous prenons des dispositions pour éviter la survenue d'évènements susceptibles d'entraîner des conséquences environnementales graves. Des évaluations QSE sont réalisées pour la maîtrise des risques et des mesures de précaution sont déployées en continue.

Notre objectif est de remplir notre mission qui est de produire et commercialiser des produits durables tout en demeurant une entreprise de référence et responsable.

GRI - 102-12

## 1.5. INITIATIVES EXTERNES

Sur le plan des initiatives externes, les engagements de PALMCI et SANIA CIE reposent sur des principes qui font référence aux textes internationaux suivants

notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

GRI- 102-13

## 1.6. ADHÉSION À DES ASSOCIATIONS

Natures des organisations	Dénomination
Faitières	AIPH (Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile) UNEMAF (Union des Entreprises du Monde Agricole et Forestier) FIRCA (Fonds Interprofessionnel de Recherche et de Conseil Agricole)
MMPE Organisations du secteur Privé	CGECI (Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire) UGECEI (Union des Grandes Entreprises de Côte d'Ivoire) CODINORM (Côte d'Ivoire Normalisation)
Recherche	CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)











2.

*Matérialité  
des enjeux*





## 2.1. ETUDE DE MATÉRIALITÉ DES ENJEUX

Pour chacun de nos enjeux prioritaires, nous avons défini une stratégie efficace ainsi que des objectifs ambitieux, spécifiques et mesurables.

Nos efforts en faveur du développement durable impliquent l'ensemble de la chaîne de valeur, depuis les approvisionnements de matières premières jusqu'à la livraison des produits à nos clients.

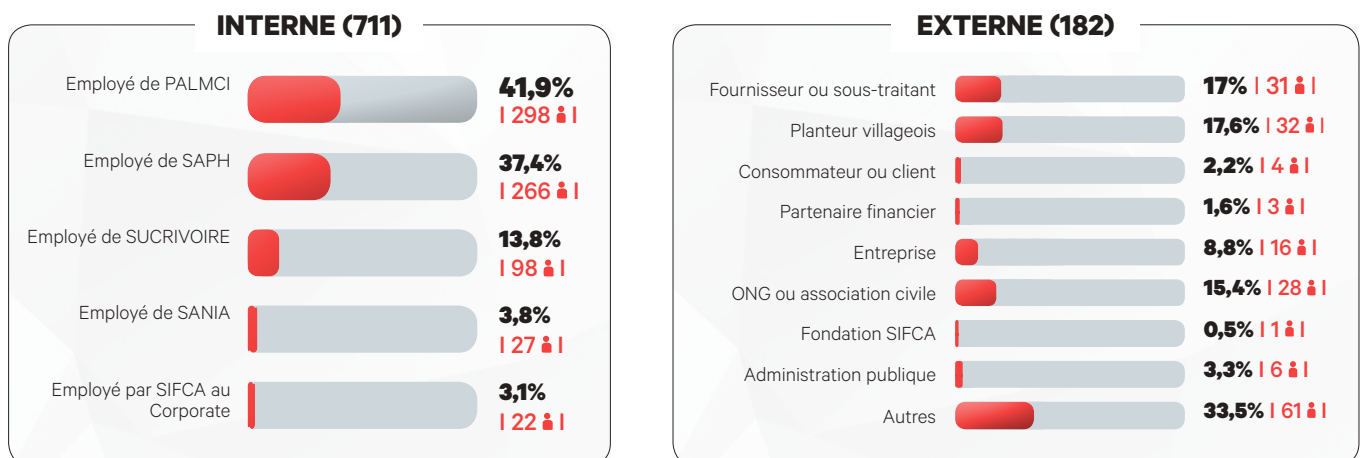
Même si SIFCA accorde de l'attention à de nombreuses questions importantes, 10 enjeux ont été sélectionnés au terme d'un processus de décision de près de 18 mois.

Pour y arriver nous avons réalisé tout d'abord une analyse documentaire. Cette analyse documentaire a permis de cerner les sujets RSE que SIFCA prend déjà en compte et d'identifier les politiques et les actions mises en place afin de comprendre les réponses apportées. Les documents externes (issus notamment des clients et de certains de nos bailleurs) nous ont aidé à identifier les attentes de ces PP.

Nous avons par la suite fait une veille WEB et un benchmark auprès de grands groupes agroindustriels à travers le monde. La veille externe et le benchmark ont aidé à cerner des enjeux RSE non identifiés ou traités par nous (polémiques sur le web, signaux faibles et sujets montants, sujets traités par vos concurrents...) et à évaluer la performance relative par rapport à la concurrence.

Cette 1ère liste d'enjeux pertinents a été produite en partant d'une grille d'analyse basée sur des référentiels de référence (IFC, ISO 26000). Elle a été ajustée via l'analyse documentaire, notre veille et les benchmarks réalisés en amont des phases d'entretiens qualitatifs et d'enquête qualitative auprès des parties prenantes.

Cette enquête digitale a obtenu 893 réponses répartis comme suit :



Elle a ensuite été retravaillée au sein de 3 sites ivoiriens représentant nos 3 métiers (SAPH Toupah, PALMCI Irobo et SUCRIVOIRE Zuénoula) pour aboutir à une liste d'enjeux soumise aux parties prenantes (Directeurs Généraux des filiales, les Responsables DD des filiales et l'ensemble du personnel, ONG, partenaires financiers, Administrations de tutelle, communautés riveraines, etc.) via une enquête quantitative et des entretiens qualitatifs.

Ces enjeux pertinents ont été regroupés sous 4 thématiques permettant à nos interlocuteurs de facilement se les approprier.





### Être une entreprise exemplaire

- Intégration d'une gouvernance DD aux décisions stratégiques de l'entreprise ;
- Respect des droits fonciers (accaparement des terres arables) et des peuples autochtones ;
- Éthique des affaires et lutte contre la Corruption ;
- Engagement politique responsable ;
- Sécurité des consommateurs ;
- Information du consommateur et traçabilité ;



### Être une entreprise responsable

- Formation des salariés et employabilité ;
- Dialogue Social et respect du droit des salariés à être représentés ;
- Non-discrimination et égalité des chances ;
- Respect des droits de l'Homme (incluant nos producteurs) : Travail des enfants, Travail forcé, etc.
- Sécurité, ergonomie, et santé au travail ;
- Conditions de logement.



### En étant attentif à ce qui nous entoure

- Lutter contre le Changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre, compensation carbone, etc.
- Adaptation de l'activité aux risques liés au changement climatique ;
- Maîtrise de la consommation d'eau ;
- Pollution des milieux (hors traitement des cultures), traitement des déchets et des rejets ;
- Gestion des traitements chimiques (engrais, pesticides) ;
- Maîtrise de la consommation d'énergie ;
- Préservation de la Biodiversité et lutte contre la déforestation.



### Via un dialogue ouvert pour créer de la valeur avec toutes les parties prenantes

- Contribution au développement socio-économique local ;
- Mécénat et actions sociétales ;
- Dialogue avec les parties prenantes (au global et en local) ;
- Achats responsables et engagement DD des fournisseurs ;
- Contribution au développement socio-économique local ;
- Partage de la valeur avec les producteurs ;
- Innovation responsable

Les équipes SIFCA, ainsi que certaines parties prenantes nous ont permis de reformuler les enjeux de manière explicite et compréhensible de tous. Une liste restreinte finale de 23 enjeux a été établie. Cette liste a été ensuite utilisée pour identifier les priorités d'action RSE du Groupe SIFCA lors des ateliers de co-construction avec les managers (Comex, DG et DUAI).

Les résultats ont été consolidés dans une matrice de matérialité. L'équipe de direction a défini un seuil de pertinence, qui a donné lieu à la sélection des 10 enjeux combinant la plus importante pour les parties prenantes et pour SIFCA.



GRI 102 – 47

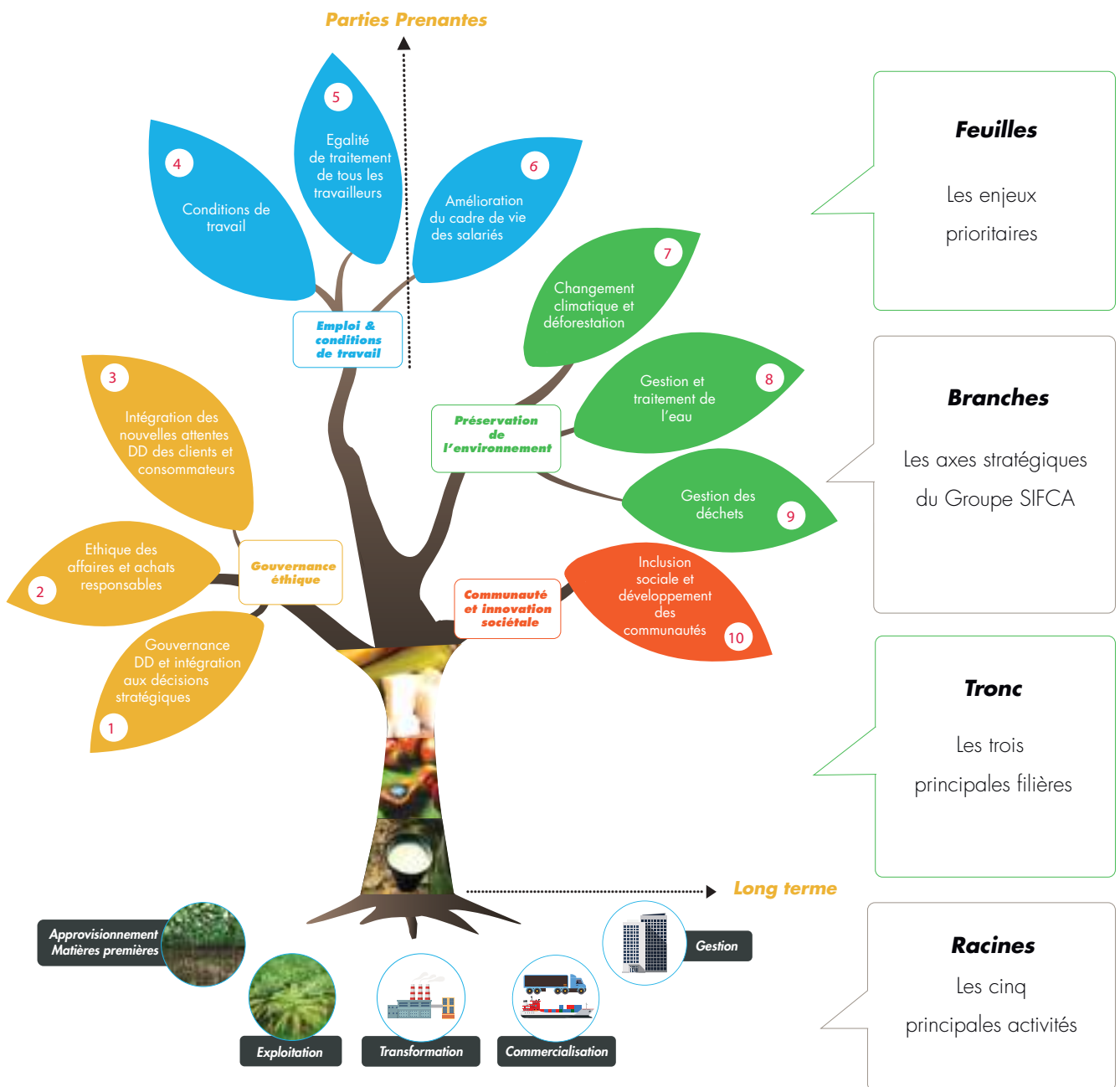
## 2.2. LISTE DES ENJEUX PERTINENTS

Les enjeux au nombre de 10 ont été validés en atelier de co-construction avec le Comité Exécutif de SIFCA, de l'ensemble des Directeurs Généraux des filiales du Groupe et des Directeurs d'unité (DUA)

Liste initiale d'enjeux RSE clés pour SIFCA		Priorités RSE validées en ateliers DG/DUA	
Prendre en compte les problèmes sociaux et environnementaux <sup>2</sup>	1	Gouvernance RSE et intégration aux décisions stratégiques (dont pilotage opérationnel)	1
Respect de la propriété de la terre	2	Intégré au (2)	
Se respecter mutuellement dans les négociations (pas de dessous de table ou de corruption en général)	3	Ethique des affaires et achats responsables (dont déforestation et travail des enfants)	2
Garder la neutralité et l'indépendance de SIFCA et ses filiales vis-à-vis de la politique	4	Intégré au (2)	
Préserver la santé et sécurité des consommateurs (ajouter workshop DG/DUA 1)	5	Santé et sécurité du consommateur (traçabilité, labellisation...)	3
Informers le consommateur et garder la traçabilité des produits	6	Non retenu (point fort à consolider)	
Ne pas divulguer des informations personnelles des personnes avec qui SIFCA travaille ou collabore	7	Non retenu (point fort à consolider)	
Former les travailleurs et développer leurs compétences	8	Intégré au (2)	
Etre respectueux durant les échanges et négociations avec les travailleurs	9	Conditions de travail décentes	4
Mettre tous les travailleurs au même niveau d'égalité	10	Égalité de traitement de tous les travailleurs	5
Respecter les droits de l'Homme et la réglementation sur le travail	11	Intégré au (4)	
Garantir la sécurité et santé des travailleurs	12	Intégré au (4) et point fort à valoriser	
Mettre à disposition des travailleurs des logements décentes et des conditions de vie dignes	13	Amélioration du cadre de vie (logements)	6
Lutter et s'adapter aux effets du changement climatique	14	Changement climatique et déforestation	7
Protéger et contrôler l'utilisation de l'eau	15	Gestion et traitement des eaux (focus potabilité et effluents)	8
Réduire, traiter et recycler les eaux rejetées	16	Gestion des déchets et lutte contre les pollutions	9
Faire attention et contrôler les traitements chimiques ( engrais pesticides)	17	Non retenu (point fort à consolider)	
Diminuer la consommation d'énergie	18	Intégré au (7) et au (2) pour la sous traitance	
Préserver la nature et l'environnement et lutter contre la déforestation	19	Inclusion et développement des communautés villageoises (autour des sites)	10
Participer au développement des villages autour des sites des filiales de SIFCA	20		



# NOS 10 ENGAGEMENTS DE DURABILITÉ





An aerial photograph of a residential area, heavily tinted with an orange color. The image shows several rectangular buildings with flat roofs, interspersed with patches of green trees and shrubs. A large white number '3.' is overlaid on the left side of the image, with a thick white horizontal line extending from its base.

3.

*Parties  
prenantes*





## 3.1. LISTE DES GROUPES DE PARTIES PRENANTES ET LEURS ATTENTES

Être à l'écoute de nos parties prenantes reste le pilier de notre stratégie RSE. Elles sont sollicitées afin de prendre en considération leurs enjeux au regard de nos activités.

Il faut entendre ici par partie prenante, un groupe d'individus qui peut influencer ou qui peut être influencé par la réalisation des objectifs d'une entreprise. Les parties prenantes sont en relation directe ou indirecte avec l'entreprise.

Familles de parties prenantes	Groupes de parties prenantes	Attentes
PARTENAIRES ECONOMIQUES	Banques locales	- Préservation de l'image de marque vis-à-vis des prêteurs d'investissement
	Banque Nationale d'Investissement	
	Baillleurs	- Transparence et rentabilité
	Assureurs	- Bonne gestion de la maîtrise des risques
	Sous-traitants	- Bonne collaboration et achat équitable
	Fournisseurs de matières premières	
	Fournisseurs de matériels	
	Prestataires de services	- Respect des délais de règlement
	Clients	- Informations équitables sur les produits
	Consommateurs	
	Associations de consommateurs	
Concurrents		
INFLUENCEURS SOCIAUX	Elus et autorités locales	- Dialogue
	Associations et ONG	
	Influenceurs réseaux sociaux	- Respect des traditions et du patrimoine culturel
	Médias	- Transparence des informations sur les produits
	Communauté riveraines	- Respect des engagements envers la société civile
	Etablissements de formation	
PARTIES PRENANTES INTERNES	Dirigeants des filiales	- Respect des décisions stratégiques / bonne gouvernance
	Actionnaires	- Condition de travail rentable et bien être
	Employés	- Égalité de traitement
	Syndicats	- Satisfaction des revendications syndicales
	Associations du personnel	- Dialogue social constructif / respect des droits du travail
	Délégués du personnel	
	Fondation SIFCA	
REGULATEURS	Ministère de l'environnement	- Respect de la réglementation environnementale
	Ministère de l'agriculture	- Approvisionnement satisfaisant du marché national et maîtrise de l'inflation
	Ministère du commerce	
	Organismes de certifications	- Transparence
	Agences de notation	- Reporting efficace et comparable



## 3.2. IDENTIFICATION ET SÉLECTION DES PARTIES PRENANTES

Pour déterminer les parties prenantes internes et externes concernées, nous avons eu recours à une approche par fiche d'évaluation suivant quatre critères :

### Impact négatif de la partie intéressée sur les entités

1 : négligeable	2 : modéré	3 : significatif	4 : critique
L'action de cette partie prenante ne nuit pas, sinon de façon marginale, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante peut nuire, de manière ponctuelle et sur certains sites, à l'activité du pôle.	L'action de cette partie prenante a le potentiel de nuire régulièrement, et sur plusieurs sites, à l'activité du pôle, voire de menacer certains projets.	L'action de cette partie prenante peut remettre en question des activités clés du Groupe voire des filiales entières.

### Impact négatif de PALMCI sur la partie intéressée

1 : négligeable	2 : modéré	3 : significatif	4 : critique
L'activité du pôle n'influence pas cette partie prenante de manière négative, sinon de façon marginale.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif ponctuel sur cette partie prenante mais sans remettre en question ses conditions de vie de manière significative.	L'activité du pôle peut avoir un impact négatif régulier ou permanent sur cette partie prenante et en partie l'obliger à modifier ses modes de vie.	L'activité du pôle peut mettre en danger le patrimoine physique ou culturel, les conditions de vie ou l'activité de cette partie prenante et lui causer des dommages potentiellement irréversibles.

### Le potentiel de collaboration positive

1 : faible	2 : modéré	3 : significatif	4 : critique
Cette partie prenante n'a peu ou pas d'opportunité de collaboration positive avec PALMCI et SANIA CIE (isolement géographique, peu ou pas de moyens de communication, décalage culturel, intérêts opposés...).	Cette partie prenante peut, de manière ponctuelle, entrer en communication avec PALMCI et SANIA CIE, mais engager une collaboration positive exigerait qu'elle déploie davantage de ressources ou soit plus disponible.	Cette partie prenante peut, de manière régulière, entrer en communication avec PALMCI et SANIA CIE manifeste un intérêt pour collaborer avec elle sur certains projets lorsque SIFCA le propose.	Cette partie prenante a un intérêt stratégique à collaborer de manière positive avec PALMCI et SANIA CIE et se montre proactive dans cette démarche.

### La vulnérabilité des personnes ou des populations

1 : faible	2 : modéré	3 : significatif	4 : critique
Les conditions de vie (domicile, emploi, santé, famille) de cette partie prenante sont stables et suffisantes pour lui assurer une existence digne. Son activité n'est pas menacée.	Les conditions de vie et/ou l'activité de cette partie prenante peuvent changer ponctuellement et de manière limitée. Elle peut demander de l'aide, sans se trouver dans une situation critique.	Les conditions de vie de cette partie prenante et/ou son activité sont instables et son existence s'en trouve affectée. Elle a besoin d'une aide régulière.	Les conditions de vie de cette partie prenante ne lui permettent pas de s'assurer une existence digne, menacent de s'empirer et la mettent potentiellement en danger, et/ou son activité menace de s'effondrer.

GRI 102-43

### 3.3. APPROCHE DE L'IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

Parties prenantes à impliquer de manière continue dans les projets de SIFCA :

- Clients,
- Fournisseurs de matières premières,
- Grands actionnaires,
- Communautés de riverains

Parties prenantes auprès desquelles des questions suscitant des dissensus doivent être soumises à une concertation :

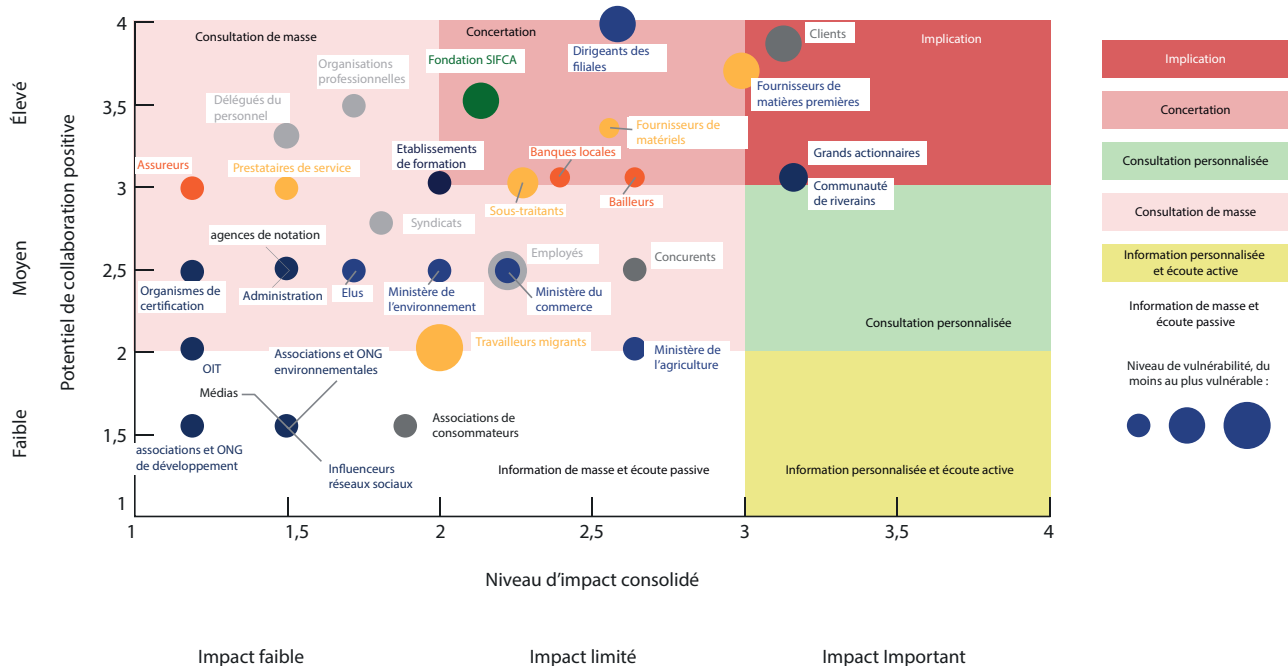
- Dirigeants de SIFCA,
- Fondation SIFCA,
- Fournisseurs de matériels

Dans une moindre mesure :

- Organisations professionnelles,
- Banques locales,
- Bailleurs,
- Établissements de formation,
- Sous-traitants



## 3.4. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES PARTIES PRENANTES



GRI 102-44

## 3.5. ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS MAJEURS SOULEVÉS

L'approche du pôle oléagineux consiste à favoriser le dialogue avec les parties prenantes, et cela se fait à deux niveaux :

Au niveau interne, il s'articule autour d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs : employés, délégués du personnel... En effet, les ressources humaines communiquent régulièrement avec les délégués du personnel pour les informer de la situation et des décisions prises par le management sur la vie de l'entreprise. Les délégués du personnel peuvent également saisir la hiérarchie sur des sujets de préoccupation des employés.

Au niveau externe, des rencontres périodiques sont organisées d'une part, avec des agences étatiques partenaires sur des sujets de préoccupation spécifique, et d'autre part avec les communautés locales. En effet, des rencontres dites de cadre permanent de dialogue (CPD) sont organisées, au cours desquelles les préoccupations et attentes des communautés sont exprimées, et des décisions concertées sont prises avec des procès-verbaux de réunions.





# 4.

GRI- 102-15

*Principaux  
impacts,  
risques et  
opportunités*







## 4.1. FACTEURS DE RISQUES ET IMPACT À MOYEN ET LONG TERME

En tant qu'acteur de l'agro-alimentaire, le pôle oléagineux développe des plantations industrielles, transforme les matières premières en produits finis et les commercialise sur le marché national et sous régional.

L'enjeu est de répondre à une demande croissante des consommateurs en quantité et en qualité de plus en plus exigeants. Ces activités de production, de transformation et commercialisation soulèvent la question de durabilité environnementale, sociale, et économique, ainsi que d'éventuels risques et impacts liés à une mauvaise gestion de ces aspects

## 4.2. ANALYSE DE MATÉRIALITÉ DES RISQUES

Ci-dessous la cartographie des risques et opportunités résumée de façon schématique :









# 5.

*Rapport portant sur  
les informations  
sociales,  
environnementales  
et de gouvernance*









**5.1.**

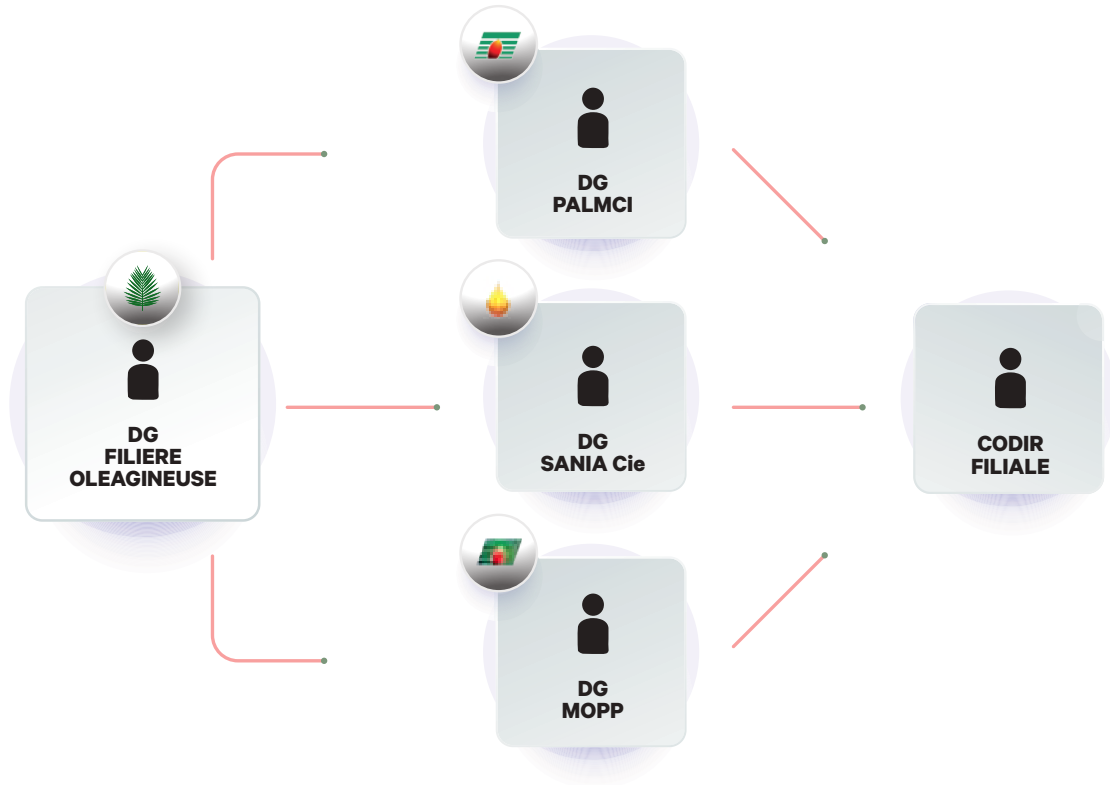
**GOUVERNANCE  
ET ÉTHIQUE**

### 5.1.1. Gouvernance et stratégie RSE

GRI 102-18

#### a. Structure de gouvernance

La structure de gouvernance du pôle oléagineux se présente comme suit :



Composition du conseil d'administration des filiales





**PRÉSIDENT**

M. Pierre BILLON



**DIRECTION GÉNÉRALE**

M. Lacina COULIBALY

**b. Stratégie RSE**

La mise en œuvre de la stratégie RSE en tant qu'outil de gouvernance demeure une priorité pour le Groupe SIFCA et ses filiales. Elle exige de renforcer les politiques, les chartes et les procédures qui définissent l'ensemble des activités du Groupe.

PALMCI et SANIA Cie intègrent totalement dans leur stratégie et leur gouvernance RSE toutes les politiques, chartes et procédures liées aux nouvelles orientations stratégiques du Groupe à l'horizon 2025.

Ces politiques et chartes de durabilité constituent un des piliers de notre système de management intégré (SMI) pour sensibiliser les collaborateurs aux enjeux RSE et faciliter le déploiement effectif des actions RSE au sein de toutes les entités et des sites opérationnels.





### c. Pilotage RSE dans le pôle oléagineux

La direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA est chargée du déploiement des actions RSE définies par le COMEX du groupe SIFCA sur l'ensemble des filiales du Groupe, afin de garantir leur cohérence, et d'en évaluer la performance.

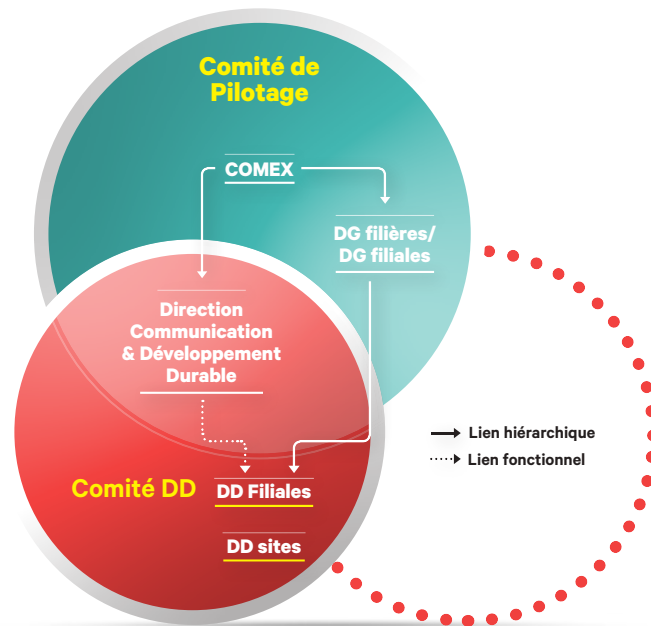
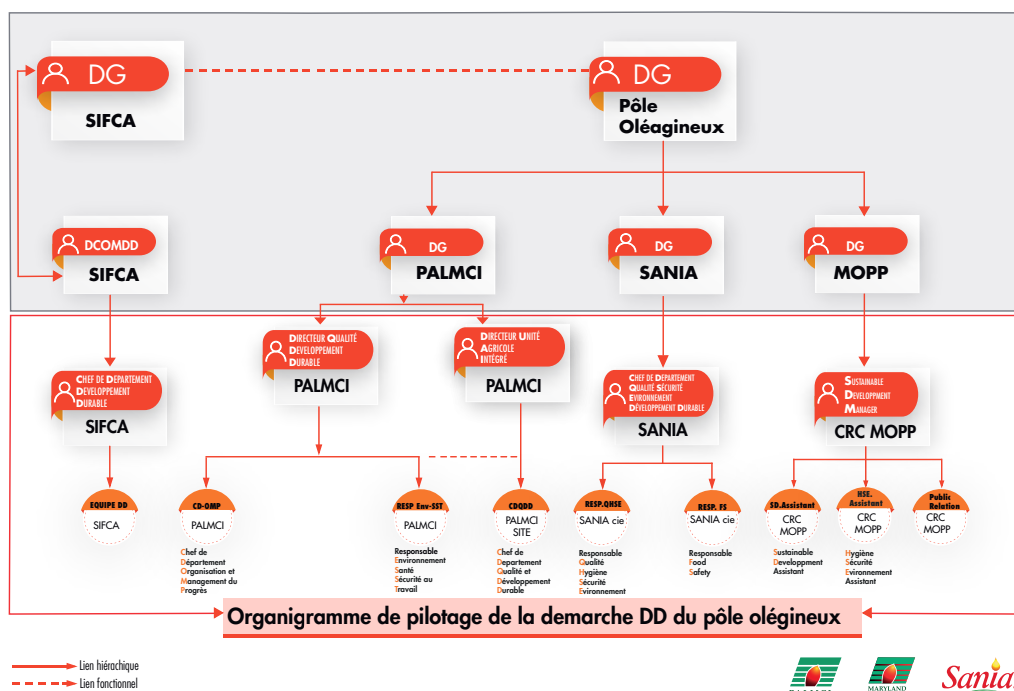


Schéma du comité de pilotage du développement durable Groupe

Dans chaque filiale du pôle oléagineux, un département Qualité & Développement Durable rattaché à la direction générale de la filiale, est chargé de garantir et de piloter la mise en œuvre de la stratégie de durabilité définie par le Groupe SIFCA.

Elles ont la mission d'œuvrer à la satisfaction des attentes des parties prenantes du pôle oléagineux. Pour se faire, elles sont en lien fonctionnel avec la Direction Communication et Développement Durable du Groupe SIFCA.



Organigramme RSE du pôle oléagineux



## 5.1.2. Ethique des affaires et achats responsables

GRI 102-16 | GRI 102-17

### a. Valeurs, principes, règles de conduite

A travers l'adoption des Valeurs et du Code de Conduite du Groupe SIFCA, nous avons affirmé notre engagement fort en faveur de l'éthique et de la lutte contre la corruption.

Ce Code de Conduite s'appuie sur les valeurs fondamentales du Groupe, qui sont les suivantes :



Le lancement officiel du Code de Conduite a été effectué par la Direction Générale du Groupe SIFCA, en septembre 2015, dans le cadre d'une cérémonie officielle réunissant les directions de toutes les sociétés du Groupe. L'objectif de cette cérémonie était d'assurer que ce projet soit porté au plus haut niveau par les directions des sociétés du Groupe SIFCA.

Le Code de Conduite prévoit la mise en place de Comités d'Éthique dans toutes les entités du Groupe SIFCA. Ces Comités d'éthique, selon les termes du Code de Conduite, doivent être composés « d'employés jouissant d'une crédibilité et reconnus pour leur intégrité ».

L'adhésion au code de conduite a donné lieu à sa lecture et signature par les employés des entités du Groupe.

### b. Comité éthique et politique de lutte contre la corruption

Les filiales du pôle oléagineux sont soumises au code de conduite du Groupe SIFCA. Ainsi la mise en place d'un comité éthique sur l'ensemble des filiales prévu par ce code de conduite a été effectué depuis 2020 sous la supervision de la direction générale Groupe et pilotée par la direction développement durable.

A ce jour toutes les filiales du pôle oléagineux disposent d'un comité éthique. Ces Comités évaluent le traitement des incidents éthiques, s'assurent de l'application du code de bonne conduite au sein de la filiale ainsi que de l'évolution du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Il est composé du :

- Directeur Général ou son représentant qui en assure la Présidence,
- Représentant de l'Audit interne du Groupe,
- Représentant des Ressources Humaines du Groupe,
- Représentant du Développement Durable du Groupe

- Représentant du personnel, sélectionné en fonction de sa personnalité (reconnu comme porteur des valeurs du Groupe)

- Autre membre sélectionné en fonction de sa personnalité

### c. Dispositif de prévention et de détection de la corruption

Le programme de lutte anticorruption du Groupe repose sur notre code de bonne conduite ainsi que notre dispositif d'alerte et de détection des problèmes éthiques qui se fait à deux niveaux.

- Obtenir des informations et détecter tout ce qui peut constituer une alerte :

Il est important de faciliter tous les canaux de remontée d'informations. Certains canaux dépendent de la volonté de personnes internes ou externes d'informer sur des infractions, fraudes, ou comportements inappropriés. Cela suppose qu'elles connaissent clairement nos engagements et aussi nos données de contacts et qu'elles aient la garantie de confidentialité pour ne pas exposer la source de l'information.

- Traiter les alertes reçues :

Les informations détectées doivent être vérifiées, analysées et traitées, de sorte que les personnes responsables soient sanctionnées et surtout à ce que les conditions qui ont amené à cette fraude ne se reproduisent plus.

### d. Risque d'évasion fiscale

Les entités du Groupe SIFCA apportent une attention particulière au régime de fiscalité en vigueur dans leurs différents pays. A ce niveau, les filiales PalmCI et SANIA Cie s'emploient à respecter rigoureusement la législation fiscale. Aussi nous sommes très attentifs et respectueux aux politiques de fixation du prix du marché, afin d'éviter la concurrence déloyale.

# LOGIGRAMME DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES ALERTES







# 5.2.

## EMPLOI ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La Politique des Ressources Humaines du Groupe SIFCA est en harmonie avec l'axe «Emploi et condition de travail : « Mets l'Humain au centre de notre politique d'expansion ».

En accord avec la politique RH et la politique de durabilité du Groupe, il ressort ces trois enjeux prioritaires :

**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT  
DES TRAVAILLEURS**



**CONDITION  
DE TRAVAIL**



**CADRE DE VIE  
DES SALARIÉS**



Le pôle oléagineux, conscient que l'engagement de ses collaborateurs est une condition essentielle de la performance durable de ses activités, veille à assurer un encadrement solide et une meilleure protection sociale à ses travailleurs conformément à ces enjeux.

De ce fait, nous adhérons entièrement aux engagements du Groupe SIFCA en matière de stratégie RH, et nous respectons les principes établis par les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Notamment les conventions sur le travail forcé, sur l'âge minimum au travail, sur l'abolition du travail des enfants, sur la discrimination en matière d'emploi et de profession, sur l'égalité de rémunération, sur le respect de la liberté syndicale et sur le droit d'organisation et de négociation.

Ces engagements sont formalisés dans notre politique RH, et le code de bonne conduite du Groupe SIFCA, notamment à l'article 3.7 qui stipule que tous les salariés doivent s'abstenir de toute forme de harcèlement et de discrimination sur le lieu de travail. Ce code de conduite est communiqué à tous les salariés et signé par ces derniers.

De plus les articles 4 et 5 du code du travail, qui prône respectivement la lutte contre la discrimination et le harcèlement sont également déployés et affichés sur l'ensemble de nos sites depuis juillet 2018.

GRI 401 ; GRI 405

**5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs**

Dans la continuité de la crise de la covid - 19, et des actions mises en œuvre en 2020, PALMCI et SANIA Cie ont su préserver la fluidité de leurs activités en faisant preuve d'agilité et d'adaptation.

L'effectif permanent a augmenté de 67 salariés par rapport à 2020. Soit une augmentation de 0,86%. Cette évolution s'explique par le renforcement et le maintien des effectifs répondant à la nouvelle stratégie de développement.

GRI 401-1

**Répartition de l'effectif**

Filiales	Désignation	Travailleurs permanents 2021	Travailleurs temporaires 2021	Travailleurs permanents 2020	Travailleurs temporaires 2020	Variation Travailleurs permanents
PALMCI		7511	0	7455	0	0,75%
SANIA Cie		317	1230	306	1441	3,59%
<b>TOTAL</b>		<b>7828</b>	<b>1230</b>	<b>7761</b>	<b>1441</b>	<b>0,86%</b>



GRI 405-1

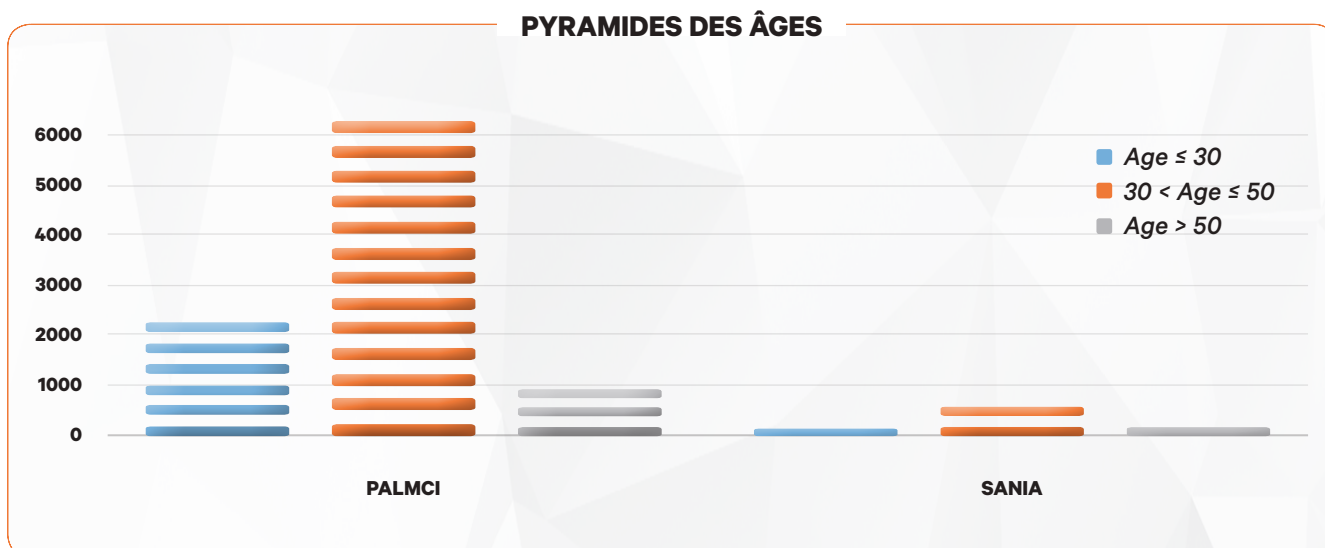
### Répartition de l'effectif par catégorie et par sexe

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Effectifs 2021	Effectifs 2020	Variation (%)
Hommes	6651	257	6908	6923	-0,22%
Femmes	860	60	920	838	9,79%
Cadres-Total	163	76	239	231	3,46%
Cadres-Hommes	140	54	194	188	3,19%
Cadres-Femmes	23	22	45	43	4,65%
Femmes dans le Comité de direction	1	1	2	-	-
% cadres	2,17%	23,97%	3,05%	2,98%	2,35%

GRI 405-1

### Répartition de l'effectif par âge

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Effectifs 2021	Effectifs 2020	Variation (%)
Age ≤ 30 ans	1092	10	1102	1139	0,35%
30 < Age ≤ 50	5414	225	5639	5685	-1,23%
Age > 50 ans	1005	82	1087	937	14,19%
Total	7511	317	7828	7761	0,86%



## Répartition des départs

Le contexte particulier de la crise sanitaire avait provoqué une augmentation des départs partout dans le monde. La reprise économique crée de nouvelles opportunités professionnelles d'où la diminution des départs.

En 2021, le pôle oléagineux a enregistré une baisse significative des départs : 1236 en 2020 contre 709 en 2021 soit environ une baisse de 43%.

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Licenciements (CDI, CDD)	38	3	41	30	37%
Démissions (CDI, CDD)	90	4	94	80	18%
Retraite (anticipée, raison médicale, date normale)	27	4	31	47	-34%
Départs négociés/volontaires	6	1	7	129	-95%
Abandon de postes	94	0	94	123	-24%
Fin de contrat CDD	414	1	415	775	-46%
Décès	27	0	28	52	-46%
Total départ	696	13	709	1236	-43%

### a. Politique de rémunération et Procédure de détermination de la rémunération

Le Groupe SIFCA est le 1er employeur en Côte d'Ivoire après l'Etat et l'une des plus importantes entreprises du contribuable. Il est donc de la responsabilité du Groupe d'offrir des conditions de travail sûres et attractives, qui permettent aux employés de produire des résultats exceptionnels, mais aussi de répondre à leurs besoins et à ceux de leur famille.

Le pôle oléagineux s'inscrit dans les meilleures pratiques du Groupe et offrent à tous ses travailleurs une rémunération compétitive sur le marché, qui reflète les niveaux de responsabilité de chacun.

Nous évaluons chaque année l'adéquation entre les niveaux de rémunérations appliqués par postes et ceux offerts par le marché national du travail. Nous participons régulièrement à des études liées à l'évolution des rémunérations et des avantages au niveau national afin d'offrir à tout notre personnel une rémunération attractive et motivante.

En outre, nous cherchons à rendre les salaires attractifs en proposant plus que le salaire minimum, tout en garantissant les droits et la sécurité de nos travailleurs.

De plus, des rémunérations variables liées à la performance individuelle et collective des travailleurs sont octroyées chaque année, en fonction de l'atteinte des objectifs individuels ou collectifs.

Chaque collaborateur ainsi que sa famille proche bénéficient d'une couverture médicale et sociale entièrement pris en charge par l'employeur, des avantages liés à la retraite (retraite complémentaire) et d'une assurance décès. Les salariés vivant sur nos sites de production bénéficient d'un logement et d'un accès gratuit à l'eau et l'électricité.

Nous envisageons rester au premier plan du marché de l'emploi local au sein de notre filière et faire évoluer notre réputation dans le métier l'agro-industrie, afin que ce secteur attire les jeunes de tout le pays.



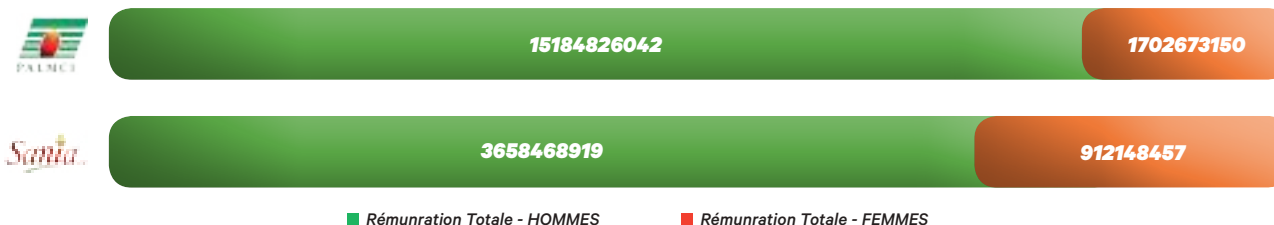


GRI 405-2

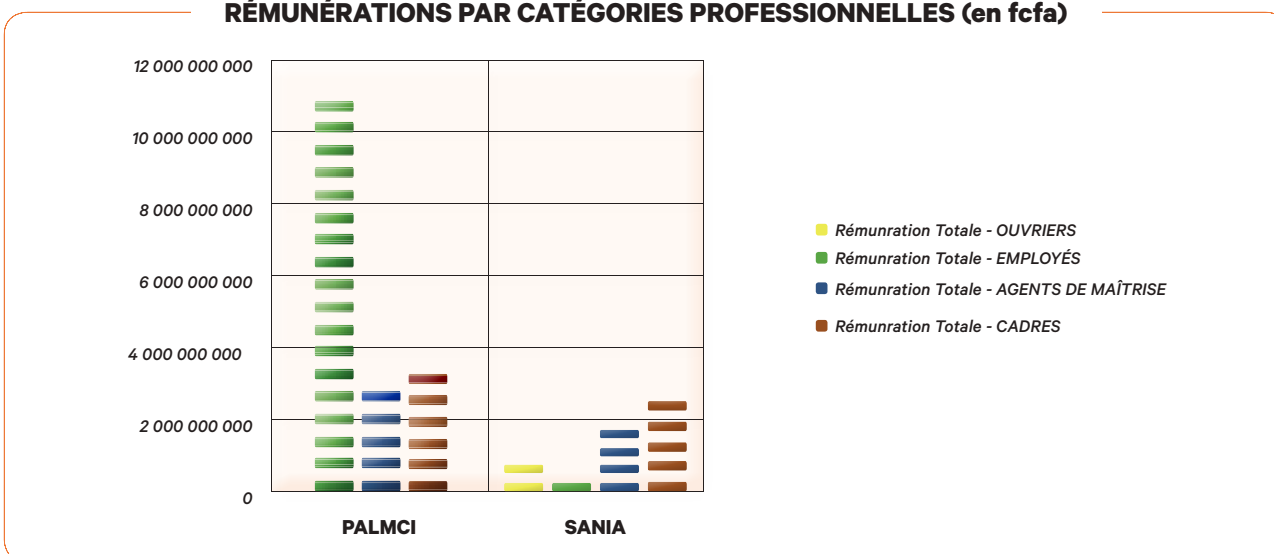
### Répartitions des rémunérations par genre et par catégorie (FCFA)

Désignation	2021
Rémunération Totale	21 458 116 568
Rémunération Homme	18 843 294 961
Rémunération Femme	2 614 821 607
Rémunération Totale – OUVRIERS	324 678 878
Rémunération Totale – EMPLOYÉS	11 014 645 209
Rémunération Totale - AGENTS DE MAÎTRISE	4 393 058 875
Rémunération Totale – CADRES	5 725 733 606

### RÉMUNÉRATIONS PAR CATÉGORIES SEXES (en fcfa)



### RÉMUNÉRATIONS PAR CATÉGORIES PROFESSIONNELLES (en fcfa)



GRI 401-1

### b. Organisation du temps de travail : Heures travaillées

Le travail est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles selon le code du travail en Côte d'Ivoire. Le tableau ci-après présente les statistiques des heures de travail et des jours d'absence pour maladie.

Filiales	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Heures travaillées	16 550 317	2 116 416	18 666 733	18 08 470	-1,27 %

## Répartition des jours d'absence par motif

Désignation	Filiales		Total 2021	Total 2020	Variation (%)
	PALMCI	SANIA Cie			
Nombre de jours d'absence liés à la maladie (hors paludisme)	4650	377	5027	8 696	- 42,19%
Nombre de jours d'absence liés au paludisme	2088	256	2344	2 972	- 21,13%
Jours d'absence non payés	-	330	-	7574	

### 5.2.2. Condition de travail

#### a. Santé & Sécurité au Travail

Notre charte Santé Sécurité au Travail (SST) a été mise en œuvre sur la base de la norme ISO 45001. Elle couvre tous nos travailleurs y compris les occasionnels. Elle permet d'assurer les conditions de travail sûres et saines par l'amélioration de la sécurité en milieu de travail. Cette charte révisée en 2021 souligne notre engagement à :

- Améliorer continuellement nos performances en matière de gestion d'hygiène et de sécurité au travail,
- Assurer à l'ensemble de nos salariés des équipements et outils de travail sécurisés
- Identifier, réduire et maîtriser les risques pour la santé et la sécurité des salariés
- Assurer à nos fournisseurs et sous-traitants des conditions de travail satisfaisantes.

Une attention particulière est donnée à la santé et la sécurité au travail aussi bien en termes de prévention que de traitement, conformément aux lois et normes nationales et internationales.

Ainsi, de manière opérationnelle, les responsables santé & sécurité au travail de chacune des filiales mettent en œuvre des programmes pour identifier et évaluer les risques particuliers en matière de sécurité. Ils sensibilisent régulièrement les salariés sur des thématiques de santé sécurité au travail bien définies en amont et s'assurent que chaque travailleur ait l'équipement de protection individuelle (EPI) adéquat pour la tâche à laquelle il est commis. (EPI)...

Ces mesures permettent d'atténuer, et maîtriser les risques pour la santé et sécurité au travail de nos travailleurs, et de réduire le risque d'accidents de travail en particulier les accidents graves.

En cas d'accident grave ou accident mortel, des enquêtes sont effectuées. Les résultats des enquêtes font l'objet d'un plan d'action qui est partagé à tous les acteurs du DD du Groupe. Ce plan d'action est porté par le responsable DD de chaque filiale puis de chaque site et est mis à la disposition de l'ensemble des travailleurs.



GRI 403-2

### Résultat des Accidents de Travail, Taux de Fréquence et de Gravité

Désignation	Filiales	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Accident du Travail		19	7	26	28	-7,14%
Jours d'arrêt liés aux accidents		481	190	671	595	12,77%
Heures totales travaillées		16550317	2116416	18666733	18908470	-1,27%
Taux de fréquence des accidents		1,15	3,31	1,39	1,48	-6,08%
Taux de gravité des accidents		0,03	0,09	0,04	0,03	0,00%

**NB : Les TF et TG dans le tableau ci-dessus prennent en compte les accidents de travail des travailleurs temporaires de SANIA Cie.**

PALMCI a enregistré un accident mortel sur son site de Ehania en fin d'année 2021 au magasin de stockage. Des investigations ont été menées, ci-dessous le plan d'actions qui a été établi pour se prémunir d'un tel drame.

### Plan d'actions issues des investigations

Actions	Responsables	Type d'action	Échéance
Réaliser une analyse des risques SST et environnement pour le chargement et le déchargement des sacs d'engrais	Chef Département Agricole	ADM	31/01/2022
Sensibiliser ou former les travailleurs sur les risques identifiés et les mesures de contrôle associées	Chef Département Agricole	ADM	31/03/2022
Etendre la formation aux gestes de premiers secours (Sauveteurs au travail) à un plus grand nombre de personnels PI	Chef Département Ressources Humaines	ADM	31/03/2022
Acquérir un Défibrillateur électrique autonome pour le site	Directeur du site (DUAL)	ADM	31/12/2023
Réaliser un suivi médical périodique pour ce type de tâche épuisante (tous les six mois).	Médecin du travail	ADM	31/07/2022

Cet accident mortel n'a pas été pris en compte dans le calcul des taux d'accidents. Le décès à la suite de l'accident a été déclaré et comptabilisé dans les sorties de l'entreprise.

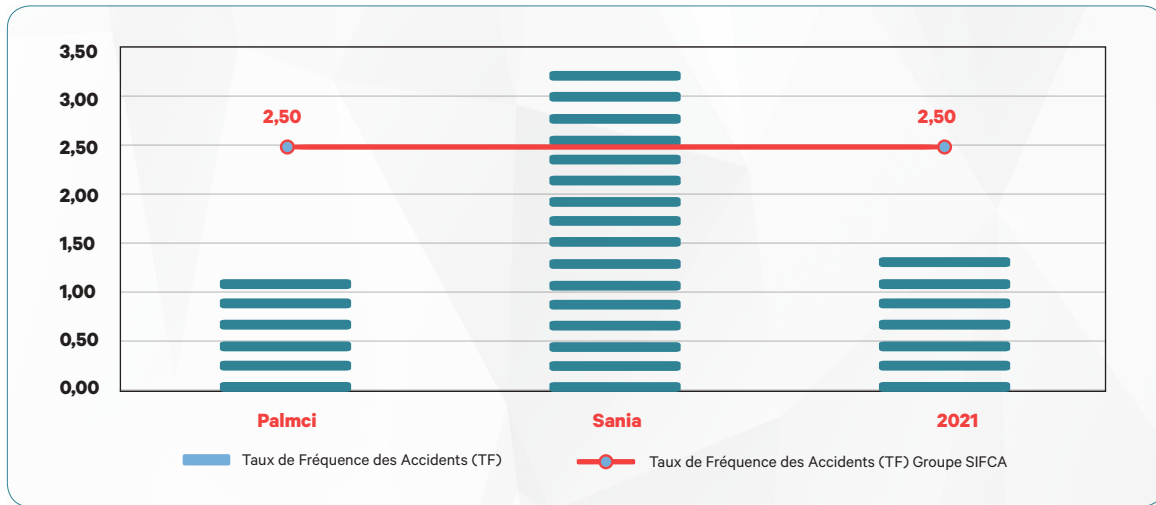
La prévention des accidents graves et mortels repose sur l'identification des risques et la mise en place de mesures visant en priorité à éliminer l'exposition aux risques, ou à mettre en place les mesures de protection collective et individuelle adaptées, notamment au travers des règles de sécurité définies par la charte Hygiène et Sécurité du Groupe SIFCA.

Ainsi nous identifions, analysons et traitons systématiquement les événements, précurseurs d'accidents graves. Ceux-ci sont partagés sur les sites opérationnels qui définissent pour chacun d'entre eux un plan d'actions permettant d'éviter leur récurrence et en particulier d'éliminer l'exposition aux risques.



• **Accidentologie TF & objectif Groupe SIFCA 2021**

Le taux de fréquence total des accidents du pôle oléagineux sur l'année 2021 est de 1,39. Ce qui est inférieur à la valeur seuil définit par le Groupe SIFCA qui est de 2,5



En revanche pour cette année 2021, le taux de fréquence (TF) des accidents de travail au niveau de SANIA CIE (3,31) a augmenté d'environ 90% par rapport à l'année précédente (1,75). Ce qui est supérieur à la valeur seuil définit au niveau du Groupe.

• **Accidentologie TG & objectif Groupe SIFCA 2021**

Le taux de gravité des accidents avec arrêt du pôle oléagineux est 0,04 en 2021. Ce taux est stable par rapport à 2020 et inférieur à notre valeur seuil de 0,05



Cependant, le taux de gravité (TG) des accidents de travail au niveau de SANIA CIE pour cette année 2021 (0,09) a augmenté de 80% par rapport à l'année 2020 (0,05). Ce qui est supérieur à la valeur seuil définit au niveau du Groupe.

GRI 403-3

## b. Les maladies professionnelles

La notion de maladie professionnelle peut être la conséquence de la pénibilité au travail. Une cartographie des risques au poste est établie et des mesures de protection sont mises en œuvre pour protéger et améliorer les conditions de travail des travailleurs.

En Côte d'Ivoire, la liste des maladies professionnelles reconnues par l'organisme de la sécurité sociale (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) est au nombre de 45 tableaux à ce jour. Sur l'ensemble de ces tableaux de maladies professionnelles indemnifiables (MPI), seuls 7 tableaux couvrent le champ d'activités de la PALMCI et SANIA CIE :

- **Tableau N°4** : Affections professionnelles provoquées par le benzène... (Carburant, réactifs de laboratoire) ;
- **Tableau N°7** : Tétanos professionnel (travaux agricoles et industriels exposant au bacille tétanique) ;
- **Tableau N°40** : Affections dues au bacille tuberculeux (personnel de soins) ;
- **Tableau N°42** : surdit  provoqu e par des bruits l sionnels (scieurs, ouvriers fabrication, standardiste, ateliers m caniques) ;
- **Tableau N°43** : Affections professionnelles provoqu es par le bois (scieurs) ;
- **Tableau N°44** : Affections p riarticulaires provoqu es par certains gestes et postures de travail (culture, usine) ;
- **Tableau N°45** : Affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de

charges lourdes (culture, usine, services de sant ).

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucune maladie professionnelle enregistr e et reconnue par la Caisse Nationale de Pr voyance Sociale (CNPS) et couvrant le champ d'activit  de PALMCI et SANIA CIE.

Les mesures de pr vention (sensibilisation, visites annuelles syst matiques, surveillance du milieu de travail,  quipements de protection, etc.) mises en  uvre et suivies p riodiquement par les services de sant  au travail (avec des m decins du travail sur l'ensemble des sites) et les charg s de s curit  ont pour objectif de maintenir de bonnes conditions de travail.

En 2021, 98% du personnel de SANIA Cie et 74% du personnel de PALMCI ont pass  leur visite m dicale annuelle.

Pour les travailleurs expos s aux risques de contamination par les produits chimiques tels que les applicateurs phyto, des visites m dicales sp cifiques sont organis es semestriellement. En 2021 les r sultats des visites n'ont r v l  aucune anomalie chez ces travailleurs.

En cas d'anomalie d tect e chez un travailleur, celui-ci est affect    un autre poste o  il sera moins expos  aux risques.





### c. Accords formalisés avec les syndicats en matière de santé et de sécurité au travail

La prévention des risques d'atteinte à la santé et à la sécurité des travailleurs relève essentiellement de l'ordre public légal et réglementaire au niveau national et international.

Nous nous conformons entièrement aux exigences et aux recommandations de l'Organisation internationale du travail sur la santé et la sécurité au travail ainsi qu'aux lois et règlements national du code du travail en matière de SST.

Nous adhérons également aux dispositions prévues

par les conventions collectives interprofessionnelles au niveau national qui imposent diverses obligations particulières aux entreprises notamment :

- La mise en place d'un Comité Santé Sécurité au Travail
- La participation des représentants des travailleurs aux inspections, audits et investigations des accidents relatifs à la santé et à la sécurité
- Les inspections périodiques
- Etc...

### d. Formation et éducation

Dans un environnement concurrentiel tel que le nôtre, ce sont les compétences des travailleurs qui font la richesse et l'avenir de l'entreprise. Disposer d'équipes compétentes est donc indispensable au développement de nos activités.

La procédure de gestion des formations élaborées par le Groupe SIFCA depuis 2019, permet d'anticiper l'évolution des métiers et les compétences dont le Groupe a besoin et d'optimiser le pilotage des parcours professionnels.

En 2021, plus de 25 % de nos travailleurs ont ainsi bénéficié d'au moins une formation. En moyenne, chaque collaborateur a reçu environ 4 heures de formation.

Chaque année, nous consacrons une part importante du budget pour former les travailleurs afin de favoriser leur évolution professionnelle. Les besoins de formation couvrent plusieurs domaines telles que les formations métiers pour le développement des compétences directement centrées sur le métier, les formations sur le management RSE pour l'application et le respect des normes liées au développement durable défini par l'entreprise, et les formations de langues (anglais essentiellement).

Tous les projets affectant le fonctionnement général de l'entreprise sont régulièrement présentés et discutés au sein de ces instances. En 2021 aucune négociation entre PALMCI et ces instances représentatives du personnel ont abouti à des compromis.





Ci-dessous quelques formations qui ont été dispensées aux salariés durant l'année 2021.

**Tableau des formations 2021 :**

Intitulé des formations	Type	Catégories de salariés formées
Elaborer et déployer une politique et stratégie sectorielle de RSE	RSE	Cadre
Nouvelles Normes de reporting RSE	RSE	Cadre
Meilleure connaissance des produits oléagineux & du process de fabrication de l'huile raffinée et de la margarine	Métier	Cadre / Agent de Maitrise
Compréhension des normes ISO	RSE	Cadre / Agent de Maitrise / Employé et Ouvrier
Gouvernance d'entreprise : Politique Ethique et Management	RSE	Cadres supérieurs
Mécatronique	Métier	Employé
Pratique de l'audit interne	RSE	Cadre / Agent de Maitrise / employé
SST /EPI /ESI /POI	RSE	Cadre / Agent de maîtrise / Employé et ouvrier
Habilitation CARISTE	Métier	Employé
Mission et rôle CSST	RSE	Cadre / Agent de Maitrise / Employé / Ouvrier
Analyse des risques professionnels	RSE	Cadre / Agent de Maitrise
Anglais juridique des contrats	Langue	Cadre
Maintenance Industrielle	Métier	AM
Formation sur les installations électriques	Métier	Employé
Consignation /Déconsignation	RSE	Cadre / Agent de Maitrise / Employé / Ouvrier
Revue réglementaire des normes d'étiquetage des emballages de produits de grande consommation	RSE	Cadre / Agent de maîtrise
Formation à la conduite et au dressage des bœufs	Métier	Ouvriers
Maintenance des engins et véhicules lourds	Métier	Employé
Utilisation sécurisée des produits chimiques au labo	RSE	Cadre / AM / Employé et ouvrier
Optimisation de la vapeur	Métier	Employé / Ouvrier
Habilitation à la conduite d'équipement sous pression	Métier	Cadre / Agent de maîtrise/ Ouvrier
Conduite des grues	Métier	Employé

En plus des formations prévues par la RH, les besoins de formation personnelle et individuelle sont recensés chaque année en période d'évaluation professionnelle. Chaque travailleur émet son besoin de formation et par la suite tenant compte des orientations stratégiques annuelles, des ressources internes disponibles, et des lois et règlements en vigueur les ressources humaines adaptent leurs besoins en formation pour la grande satisfaction et le développement de compétence des travailleurs.

## Résultat du nombre moyen d'heures de formation par an par employé

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Nombre total heures de formation	26 617	3520	30 137	37 181	-19%
Nombre de salariés formés	1333	724	2057	2 106	-2%
Nombre de salariés femmes formées	93	57	150	173	-100%
Nombre total d'heures de formation dispensées aux femmes	2041	936	2977	2206	35%
Effectif pôle Oléagineux	7511	317	7828	7761	1%
Nombre moyen d'heures de formation / an / salariés	4	11	3,8	4,79	-21%

Sur l'année 2021, 2057 salariés ont été formés par PALMCI et SANIA Cie. Avec un total de 150 femmes formées, soit 7% du nombre total de salariés formés ; le volume moyen d'heure de formation des femmes durant l'année 2021 est 12,75 heures.

### e. liberté syndicale et négociation collective

Nous respectons les principes et droits fondamentaux de l'Organisation internationale du travail dans l'ensemble de nos entités : liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective, élimination de toute forme de travail forcé, abolition effective du travail des enfants et élimination de la discrimination en matière d'emploi

Ainsi nous avons poursuivi planning le dialogue social avec les représentants des travailleurs au cours de l'année 2021. Pour nous il est essentiel de développer et d'entretenir un dialogue social de qualité avec nos parties prenantes internes, élément indispensable pour la stabilité et de l'évolution de la performance sociale du pôle oléagineux.

PALMCI, du fait de la distance entre ses sites d'exploitation et le siège, organise son dialogue social avec ces délégués du personnel en deux étapes. Dans un premier temps au niveau des UAI, où les rencontres entre les délégués du personnel et la direction de l'UAI se font chaque mois, puis au niveau du siège où les rencontres se font trimestriellement ou semestriellement. Les rencontres au niveau du siège se font avec la participation des représentants de la coordination des délégués du personnel de chaque UAI, des chefs

de département ressources humaines de chaque site, et du Directeur des Ressources Humaines de PALMCI.

Outre ces réunions entre les représentants du personnel et la direction de PALMCI, les délégués du personnel ont la possibilité de se réunir en des réunions ordinaires pour échanger sur certaines problématiques qui sont par la suite partagées avec l'ensemble du personnel. Cela a été le cas en 2021, où un échange sur les primes de productivité de fin d'année a eu lieu entre ces deux parties.

Chaque site de PALMCI dispose également de ces instances syndicales représentatives. Ci-dessous la liste des ci-dessous la liste des syndicats de PALMCI :

- SYN.TRA-PAL (Syndicat des travailleurs de PALMCI)
- FS-PALMCI (Fédération des Syndicats de PALMCI)
- SYNAT-PALMCI (Syndicat National des Travailleurs de PALMCI)
- SAPCI (Syndicat Agricole de PALMCI)
- SYATP (Syndicat Autonome des Travailleurs de PALMCI)
- UNIH-PALMCI (Union des Huileries de PALMCI)
- UNAT-PALMCI (Union Nationale des Travailleurs de PALMCI)

Tous les projets affectant le fonctionnement général de l'entreprise sont régulièrement présentés et discutés au sein de ces instances. En 2021 aucune négociation entre PALMCI et ces instances représentatives du personnel ont abouti à des compromis.

### **5.2.3. Cadre de vie des salariés**

Compte tenu des contextes spécifiques de nos plantations dans les régions isolées dans lesquelles nous sommes implantés, nous avons pris l'engagement de mettre à la disposition de nos travailleurs locaux et leur famille des infrastructures modernes (écoles, centres de santé, bibliothèque) et des conditions de vie responsable : accès à l'eau et l'électricité, aux loisirs, pour favoriser leur bien-être.

A ce jour, ce sont 75 écoles dont 19 écoles maternelles et 56 écoles primaires disponibles sur toutes nos zones d'implantation. Une vingtaine de centres de santé modernes, auquel nos communautés environnantes ont accès et bénéficient pour leurs soins de santé. Une bibliothèque construite sur le site de Irobo pour la culture et l'apprentissage des enfants des travailleurs accessible également aux populations issues des communautés locales. L'amélioration du cadre de vie des salariés s'est poursuivie cette année 2021 avec la construction de nouvelles latrines modernes pour nos travailleurs et leurs familles, sur nos sites de Ehania, Toumanguié, Irobo, Iboké, Blidouba et Néka. Au total environ une centaine de latrines qui ont été construite.

Sur les sites de PALMCI, les logements sont bâtis selon le modèle SIFCA standard. Il existe deux types de constructions de logement existent : les constructions en agglo, briques de ciment et les briques de terre comprimée (BTC).

Le deuxième type de construction a été adopté par le Groupe SIFCA depuis quelques années pour permettre à chacun de travailleurs d'apprendre, de travailler, et de grandir dans un environnement durable. Dans sa conception initiale, il permet de réduire l'empreinte carbone causée par la production et le transport du ciment, de contribuer à l'efficacité énergétique des bâtiments et d'optimiser les coûts de construction.

Notre objectif est de rénover l'ensemble des logements des travailleurs d'ici 2030. Notre volonté est d'assurer un environnement de vie agréable et adapté à nos employés et leur famille, et qu'ils bénéficient des infrastructures sociales et de santé nécessaire et jouissent de bonnes conditions de vie. Malheureusement, certaines unités agricoles font face à des non-conformités, en termes de logement et de surpopulation. Certains logements se situent en dessous des normes du Groupe. Pour résoudre cette situation complexe, nous avons mis en place des solutions au cas par cas. En 2021, le budget prévu pour les logements (construction et rénovation), était de 537 867 000 FCFA. Finalement, les dépenses en investissement pour les logements ont atteint 867 299 334 FCFA, soit un taux d'augmentation de plus de 60% du budget prévu.

Cela illustre bien la volonté de PALMCI d'améliorer Le cadre de vie de ses salariés, qui est aujourd'hui un enjeu majeur pour le Groupe SIFCA.











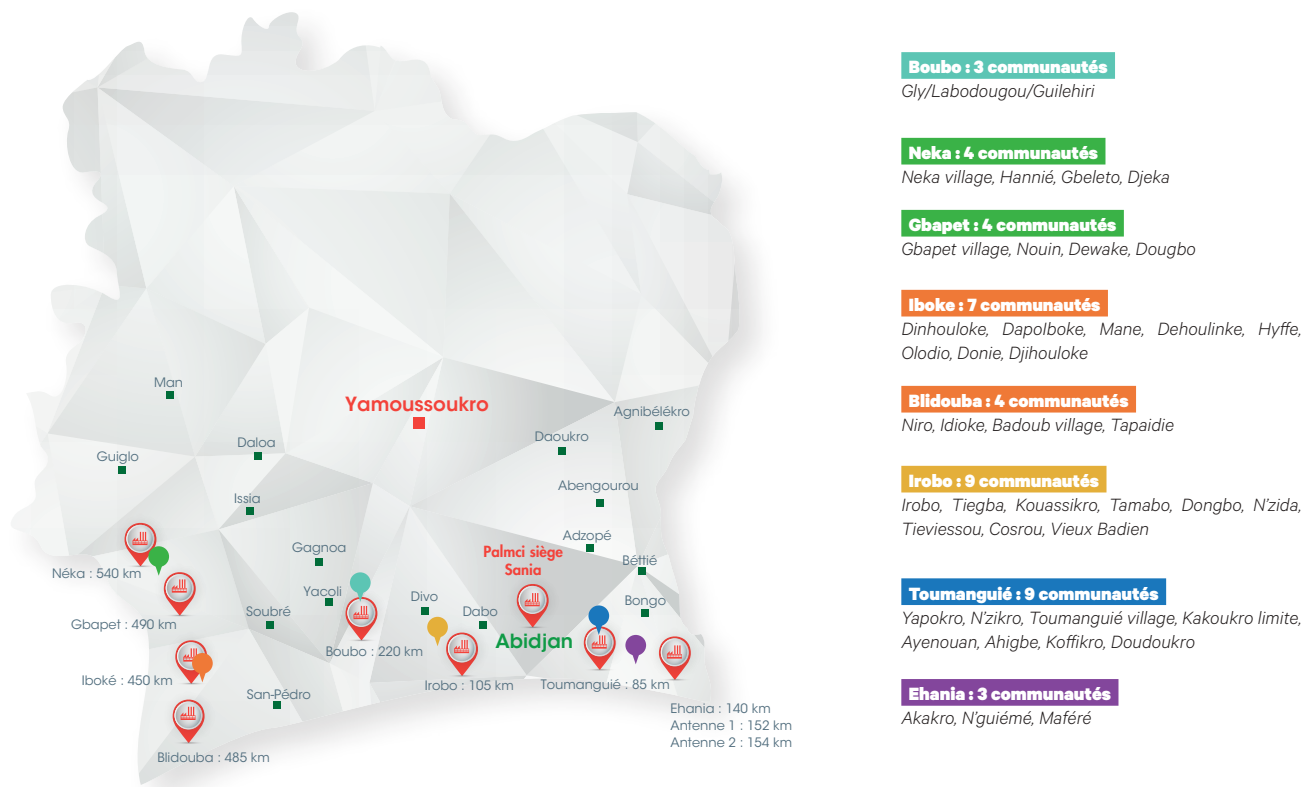
**5.3.**

**COMMUNAUTÉ ET  
INNOVATION SOCIÉTALE**

Les communautés rurales constituent un intérêt stratégique pour le groupe SIFCA. Lors de notre récente étude de matérialité, il est ressorti que le groupe SIFCA à travers ses filiales entretient de très bonne relation avec ses communautés et qu'il fallait encore plus les accompagner dans des projets d'autonomisation et d'innovation sociétale.

Au niveau de PALMCI, c'est la Direction Qualité Développement Durable qui est chargée de la gestion des relations avec la communauté. Elle maintient un dialogue actif avec les communautés pour développer des projets à travers un cadre d'échange bien défini qui est le cadre permanent de dialogue (CPD).

Au cours de l'année 2021, 21 CPD ont été réalisés sur les 29 prévus, soit 72,4 % de taux de réalisation sur l'ensemble des 42 communautés concernées.



### 5.3.1. Inclusion sociale et développement communautaire

La contribution au développement communautaire s'est poursuivie avec la réalisation d'un ensemble de projets durant l'année 2021. Ainsi, les communautés parties prenantes de PALMCI ont pu bénéficier des projets convenus lors des CPD.

En 2021, ce sont 4 projets réalisés sur 12 prévus :

- Construction du pavillon d'hospitalisation du centre de santé N'zikro (UAI Toumanguié)
- Construction du centre de santé de Gbeleto (UAI Néka)
- Réhabilitation de trois pompes hydrauliques à Gbapet village (UAI Gbapet)
- Equipement de salle de classe de 90 tables et bancs à Gbapet village (UAI Gbapet)

Les autres projets, qui sont à plus de 80% de réalisation et seront livrés au cours de l'année 2022. Il s'agit de :

- Construction de logement instituteur à Mané (UAI Iboke)
- Construction de trois salles de classe à Néka village (UAI Néka)
- Construction de logement sagefemme à Hannie (UAI Néka)
- Construction d'une garderie à Dougbo (UAI Gbapet)



GRI 203-1

**Résultat des Investissements dans les infrastructures communautaires et mécénat**

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation
Nombre de projets Communautaires	12	1	13	7	86%
Dépenses pour les Communautés (en FCFA)	171 767 000	25 000 000	196 767 000	44 438 280	343%

SANIA CIE n’a pas de communautés villageoises autour de son site d’implantation. Mais elle participe dans le cadre des activités de la Fondation SIFCA au développement économique et social de certaines communautés villageoises.

En 2021, elle a participé à la construction d’une cantine à Broukro (communauté villageoise située dans la région de la Gbékè au centre de la Côte d’Ivoire) à un coût de 25 000 000 millions de FCFA.

PALMCI contribue également à la formation agro-pastorale et à l’autonomisation des jeunes issus des

communautés vivantes autour de ses sites à travers un partenariat signé entre le groupe SIFCA et l’institut national de formation professionnel agricole (INFPA).

Pour cette année 2021, ce sont 09 jeunes sans emploi issus des communautés des sites d’Irobo, Ehania, Blidouba Iboké, Néka, et Toumanguié qui ont bénéficié de cette formation qualifiante en agro-pastorale, pour un coût global de 4,5 millions FCFA.

Depuis la création de ce projet en 2016, nous avons formé 54 jeunes, tous issus de nos communautés pour un coût global avoisinant les 30 millions de FCFA.

**5.3.2. Achats matière première et fournisseurs**

**a. Enjeux sociaux et environnementaux dans la politique d’achat**

Le pôle oléagineux adhère entièrement aux engagements et exigence mis en évidence dans la politique d’achats responsables du Groupe SIFCA, à savoir :

- Traiter les fournisseurs équitablement ;
- Respecter la confidentialité des informations commerciales et techniques communiquées par un fournisseur ;
- Appliquer la transparence et la traçabilité tout au long

du processus achat :

- Prévenir les conflits potentiels d’intérêt et la corruption ;
- Respecter la politique cadeau et invitation ;
- Raisonner en coût et impact globaux ;
- Mettre en place une démarche d’achat responsable progressive.

**b. Responsabilités sociale et environnementale dans les relations avec les fournisseurs de matière première**

PALMCI a développé des relations harmonieuses et s’emploie à mettre en œuvre des stratégies de fidélisations avec ses planteurs privés. Plus de 60% des matières premières transformées proviennent des planteurs privés. Ainsi nous accompagnons nos planteurs privés à travers :

- Assistance technique
- Formation aux bonnes pratiques culturelles,
- Fourniture de plants de qualité
- Appui à la collecte des régimes
- Autres services : plan épargne planteur, bonus qualité...

Nous sensibilisons régulièrement nos planteurs privés

sur nos politiques et chartes de durabilité. À cette occasion, les questions relatives aux bonnes pratiques de la récolte des régimes de palme, à l’interdiction du travail des enfants, à la protection de l’environnement et de la biodiversité, à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail de leurs travailleurs, sont abordées.

Des encadrants des techniques agricoles rendent régulièrement visite aux planteurs privés afin de leur apporter l’encadrement nécessaire pour obtenir un meilleur rendement à l’hectare de leurs plantations, pour les amener à limiter l’expansion de leur plantation, mais également pour les amener à appliquer des pratiques durables et responsables dans leur méthode de travail.

**Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux de matières premières**

Désignation	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Nombre de planteurs	5734	6007	-5%
Superficie encadrés (Ha)	149 539	160 129	-7%
Production en (T)	804 161	662 825	21%
Dépense pour achat de matière première (FCFA)	54 383 134 082	31 518 314 961	73%







**5.4.**

# ENVIRONNEMENT



Les activités du pôle oléagineux, ont un impact sur l'environnement qui doit être géré et minimisé pour garantir un juste équilibre entre préservation de l'environnement et production de produits de qualité et durable. Dans le cadre de notre politique de durabilité, nous avons pris des engagements relatifs à la protection de l'environnement et spécifiques à nos enjeux :

**GESTION ET  
TRAITEMENT DE L'EAU**



**CHANGEMENT CLIMATIQUE ET  
DÉFORESTATION**



**GESTION DES  
DÉCHETS**



Afin mettre en œuvres ces engagements, et de développer encore plus notre expertise nous avons mis la priorité sur un certain nombre de projet de certifications.

50% des Unités Agricoles Intégrées (UAI) de PALMCI y compris le siège, ont la certification intégrée Qualité Sécurité Environnemental (QSE) depuis 2020. PALMCI dispose d'une politique intégrée (QSE) définissant ses engagements et ses objectifs clés en matière environnementale et de préservation de la biodiversité. SANIA CIE de son côté, s'est engagé dans le Mécanisme de Développement Propre (MDP) à travers l'installation d'une chaudière à biomasse déclarée au Nations unis depuis le 20 novembre 2010.

Cette chaudière d'une capacité de 30T/H de vapeur à 236°C à 31 bars permet une réduction de 45T de CO2 par an contribuant ainsi à la réduction des gaz à effet de serre.

Les cendres de cette chaudière à biomasse sont valorisées dans le compostage.

SANIA CIE est également engagée dans le processus de certification ISO 14001. Dans la planification l'audit de certification est prévu pour le dernier trimestre de le l'année 2022.

Ces deux entités du pôle oléagineux mettent en œuvre une politique environnementale dans le but d'assurer la bonne gestion des espaces agricoles et industriels qu'elles occupent.

**5.4.1. Gestion et traitement de l'eau**

**a. Gestion de l'eau**

Le suivi de la consommation de l'eau dans nos zones d'habitations et nos usines sur nos UAI est effective mais pas exhaustive. Bien que des compteurs d'eau existent, le dysfonctionnement de ces équipements perturbe parfois les relevés réels des consommations d'eau, ce qui entraine quelquefois des estimations des volumes consommés.

Le groupe SIFCA s'est donnée comme objectif d'atteindre 100% d'indice de potabilité sur l'ensemble de sites d'ici 2023. Ainsi sur toutes les UAI de PALMCI, la qualité de l'eau de consommation (eau de forage)

est régulièrement soumise à des analyses de potabilité suivant les paramètres de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et la réglementation en vigueur. Les échantillons sont analysés dans des laboratoires externes agréés. En cas de non-conformité des mesures correctives sont immédiatement prises.

PALMCI vise à réduire son ratio de la quantité d'eau consommé par tonne de régime traité à 10m3 d'ici 2023. Et pour ce faire un plan d'amélioration de la gestion de l'eau a été mise en œuvre et est en cours de déploiement.

GRI 303-1

**Prélèvement d'eau par source**

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Total 2021	Total 2020	Variation (%)
Eau de forage (m <sup>3</sup> )	3 093 948	-	3 093 948	4 403 596	-30%
Eau de surface (m <sup>3</sup> )	1 487 705	-	1 487 705	960 820	55%
Eau municipaux (m <sup>3</sup> )	-	290 854	290 854	-	-

## **b. Traitement de l'eau**

Le groupe SIFCA s'est engagé à respecter les normes de qualité de rejets des effluents sur l'ensemble de ses sites d'ici 2025. C'est dans ce cadre que PALMCI a entrepris de grands travaux de construction de bassin de lagunage sur tout son périmètre.

Au cours de l'année de reporting, seuls 2 bassins de lagunage sont fonctionnels : ce sont ceux des UAI Ehania, et Gbapet.

Ehania étant le site pilote du projet ses bassins de lagunage ont été mis en service en début d'année 2021. Le fonctionnement des bassins est toujours en observation continue pour des corrections éventuelles devant permettre d'en assurer un meilleur rendement.

Ceux de Irobo et Toumanguié sont en cours de construction et la mise en fonction est prévue pour l'année 2022. En ce qui concerne les sites de Boubo, Blidouba, et Iboké, le démarrage des travaux est prévu

pour l'année 2022. Quant à UAI Néka, nous sommes toujours en attente de la validation de son Etude d'Impact Environnementale et Sociale (EIES) par les services compétents l'Etat de Côte d'Ivoire.

Tous les bassins de lagunage doivent être mis en service d'ici la fin de l'année 2023 sur l'ensemble de ses usines selon le planning des travaux validé par la Direction Générale.

SANIA Cie dispose d'une station de traitement des rejets d'effluents de l'usine d'une capacité de traitement de 100 m3 d'eau par jour. Ces effluents sont analysés quotidiennement par le laboratoire interne de SANIA Cie avant d'être rejetés dans le milieu extérieur.

L'analyse des effluents de PALMCI est effectuée par le Centre Ivoirien Anti-Pollution (CIAPOL) deux fois dans l'année.

GRI 303-4

### **Analyse des rejets des effluents**

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	Moyenne 2021	Moyenne 2020	Variation (%)
5,5 < pH < 8,5	4,97	7,89	6,43	6,12	5%
MES =< 50 mg/l	9225	12,33	4618,67	5 506,60	-16%
DCO =< 300mg/l	41841,25	173,36	21007,30	22 456,91	-6%
DBO5 =< 100mg/l	13098,75	15,34	6557,05	5 830,67	12%
DCO / DBO5 =< 4	3	11	3,2	3,85	-17%

**NB : Les indicateurs «PH, MES, DBO5 et DCO» de SANIA ont été obtenus sur la base d'une moyenne des données reportées chaque fin de mois.**

Conformément à l'arrêté N°01164 /MINEEF/ CIAPOL/ SIIC du 4/11/08, portant réglementation des rejets et émissions des installations classées pour la protection de l'environnement, et aux dispositions contenues dans les prescriptions techniques de nos arrêtés d'exploiter, les paramètres mesurés sont non conformes au titre des analyses 2021 pour PALMCI.

Pour remédier à ces écarts, PALMCI a initié depuis 2017 le projet de construction de bassin de lagunage sur l'ensemble de ses sites opérationnels avec Ehania et Toumanguié comme site pilote. À ce jour à l'exception du site de Néka, PALMCI a entamé la construction des bassins de lagunage sur tous ses autres sites.

### **5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation**

Le réchauffement climatique constitue un risque pour nos activités, minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités est donc essentiel pour atténuer le changement climatique et ces risques. Conscient de l'impact de ses activités sur

l'environnement d'une part et sur la santé humaine d'autre part, le groupe SIFCA a pris l'engagement d'adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation au changement climatique sur l'ensemble de ses opérations à travers sa politique de durabilité.



## a. Lutte contre le changement climatique

Le groupe SIFCA s'est donné comme objectif de réduire de plus de 20% sa consommation d'énergie sur l'ensemble de ses activités d'ici 2023. Le pôle oléagineux et ses filiales sont par conséquent soumis à cet objectif.

Ainsi nous avons mis en œuvre des actions significatives nous permettant de réduire notre consommation d'énergie telle que la maintenance préventive des équipements et des installations électriques. Cela garantit une meilleure fonctionnalité et des consommations en énergie minimales des machines.

Nos usines sont déjà totalement autosuffisantes sur le plan énergétique car elles sont alimentées en énergie par des chaudières alimentées elles-mêmes par de la biomasse issue de nos activités agricoles : fibres, débris, coques pour les huileries de PALMCI et chips de bois d'hévéas provenant de SAPH une filiale du Groupe, pour la raffinerie de SANIA Cie.

Les consommations en carburants, combustibles et électricité sont également contrôlées et suivies, afin d'être optimisées.

GRI 302-1

### Consommation d'énergie en (GJ)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	2021
Electricité achetée au réseau (KWh)	20 422 552	21 458 094	41 880 646
Essence pour véhicule	5820,08	13875,40	19695,47
Diesel pour véhicule	88375,88	23321,69	111697,57
Essence pour Générateur	121,31944		121,32
Diesel pour Générateur	44086,88	21866,35	65953,23
Gaz Naturel Liquéfié		154803,27	154803,27
Gaz Naturel (Butane, oxygène et acétylène)	1706,64	5314,45	7021,09

### Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (GES) en (Teqco2)

Désignation	Filiales	PALMCI	SANIA Cie	2021	2020	Variation (%)
Essence pour véhicule		514	1225	1739	1526	14%
Diesel pour véhicule		8095	2136	10 231	9934	3%
Essence pour Générateur		11		11	-	-
Diesel pour Générateur		4038	2002	6041	4293	41%
Gaz Naturel Liquéfié			10850	10850	-	-
Gaz Naturel (Butane, oxygène et acétylène)		128	398	526	657	-20%
Total Emissions Directes		12786	28347	29398	16411	79%
Total Emissions Indirectes		9088	9549	18637	21165	-12%
Total Emissions		21874	37896	48035	37576	28%

Cette augmentation de 79 % des émissions directes s'explique par l'inclusion des émissions directes liées à la consommation de gaz naturel liquéfié (SANIA Cie) au cours de l'exercice de reporting 2021 contrairement à l'exercice 2020.

**b. Pollutions atmosphériques**

PALMCI et SANIA Cie en tant que sociétés responsables et soucieuses de l’environnement ont pris l’engagement depuis de nombreuses années de réduire leurs émissions de gaz atmosphériques. Ainsi un suivi régulier des émissions importantes telles que les oxydes d’azote (NOx), Le sulfure d’hydrogène (H2S) les oxydes de soufre (SOx), le dioxyde de carbone (CO2) et matières particulaires (poussière) est fait chaque année par les agences de protection de l’environnement de Côte d’Ivoire.

Pour les résultats de cette année un point fort est à noter. Toutes les chaudières de type BoilerMech (BM) installées sur plus de la moitié de nos UAI n’émettent pas de dioxyde de soufre (SO2) lors des émissions de fumées dans l’atmosphère.

Surveillance assurée par un Organisme Compétent		Type de suivi		Bilan pollution atmosphérique						
		Périodicité de la mesure		Moyenne annuelle 2020-2021						
INSTALLATIONS OU EMISSAIRES CONCERNES				Chaudières						
PARAMETRES				T°C	NO <sub>x</sub>	H <sub>2</sub> S	SO <sub>2</sub>	CO	CO <sub>2</sub> (%)	
Valeurs Limites	Type de Chaudière	Concentration maximale admissible OMS	PPM	VEM	0,021	10	2	8,73	6000	
			VECD	0,1	15	5	187,32	50 000		
		mg/m <sup>3</sup>	VEM	0,04	14	5,3	10	9 000		
			VECD	0,2	21	13	100	90 000		
Concentration maximale admissible SIIC	PPM	26,57		191,01	43,86					
	mg/m <sup>3</sup>	50		500	50					
SITES	Ehanla hc	BM	VEM : Valeur d’Exposition Moyenne		331	227	-	0	294	7.41
	Eh. Antenne 1	SFMV	VECD : Valeur d’Exposition Courte		272	138	-	0	241	4,71
	Eh. Antenne 2	SEUM	Durée		317	372	-	814	2956	8,44
	Toumangule	BM / CT40	SIIC : Service de Inspections des Installations Classées pour la protection de l’environnement.				*			
	Irobo	BM / CT40	Si une indisponibilité est susceptible de conduire à un dépassement des valeurs limites imposées, l’exploitant doit prendre des dispositions nécessaires pour réduire la pollution émise en réduisant ou arrêtant si besoin est, ou le cas échéant, les fabrications concernées.		327	279	-	0	368	7,88
	Boubo	CT40/SEUM			263	144	-	0	297	2,98
	Isoko	SFMV			379	183	-	2817	>3000	13,07
	Blidoube	BM			259	155	-	0	440	5,05
	Gbapet	F. Mock			327	90	-	422	2127	6,65
Neka	BM			327	202	-	0	512	5,36	

Tableau 1 : Mesures de la qualité de l’air 2021

**c. Produits chimiques**

PALMCI applique des techniques agricoles permettant de réduire son impact négatif sur la biodiversité et limiter systématiquement l’application des produits chimiques dans ses plantations industrielle (PI).

Chaque année, un diagnostic foliaire qui est réalisé, afin de déterminer les quantités d’engrais strictement nécessaires à la plante. Cela permet d’appliquer uniquement la quantité dont la plante à besoin.

Une analyse des sols est également réalisée afin d’évaluer le niveau de saturation du sol et son niveau de dégradation. Cela permet de déterminer les apports nécessaires au sol pour sa restauration.

Dans la même optique de préservation de l’environnement, PALMCI a introduit l’utilisation des gyrobroyeurs dans ses plantations industrielles. Ce qui

permet de faire du rabattage mécanique et réduire les consommations de pesticides.

Parallèlement l’analyse des eaux dans le périmètre de la PI pour apprécier le niveau de pollution et accentuer les contrôles dans l’utilisation des pesticides est faite.

Les recherches de résidus de pesticides réalisés en 2021 sur l’ensemble de nos sites n’ont montré aucune présence dans le sol de résidus de pesticides utilisés dans nos plantations.

Ces résultats sont le couronnement des efforts consentit par PALMCI pour éviter toute pollution des produits chimiques dans l’eau et les sols.

SANIA Cie ne dispose de pas de plantation. De ce fait la question de consommation de produit chimique et de son impact sur le sol ne lui est pas applicable.

## Consommation de produits chimiques (en Tonnes)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	2021
Fertilisants, engrais et amendements du sol	15352,51	N/A	15352,51
Pesticides et produits phytosanitaires	59,26	N/A	59,26
Produits de nettoyage et de désinfection	0,18	N/A	0,18
Autres produits chimiques consommés	4,59	N/A	4,59

### d. Préservation de la biodiversité et lutte contre la déforestation

Nous sommes confrontés à plusieurs défis dont l'un des plus importants est de produire suffisamment pour répondre aux besoins des consommateurs tout en évitant d'étendre nos plantations industrielles et en préservant les habitats naturels et la biodiversité qui s'y trouve.

Pour le relever ce défi nous nous appuyons sur les règles de préservation de la biodiversité du Groupe SIFCA.

### e. Engagement Zéro déforestation

Depuis 2016, le groupe SIFCA est engagé dans une politique « zéro déforestation ». Nous soutiendrons et mettons en œuvre dans nos chaînes d'approvisionnement les engagements et initiatives de zéro déforestation définis au niveau du Groupe.

Nous identifions et sauvegardons sur l'ensemble de nos sites d'exploitation et ceux de nos planteurs privés, les forêts classées, les zones Ramsar, les tourbières etc..., dans l'optique d'entraîner un impact positif sur les émissions de GES dues à nos activités et réduire notre impact négatif sur la biodiversité.

Ces zones sont protégées et surveillées par nos agents de sûreté. Parallèlement nous avons mis en œuvre un plan d'action de lutte contre le braconnage et d'abatage d'essences forestières ainsi que de préservation de nos zones tampons conformément à notre charte environnementale.

Le pôle oléagineux s'appuie sur la préservation des zones en tant qu'outil pratique et crédible pour, définir et mettre en œuvre la conservation de la biodiversité sur toute sa chaîne d'approvisionnement.

Quant à nos zones de préservation historiquement dégradées, nous entendons favoriser le recru forestier. Dans le cas extrême, des activités de restauration (planting d'arbres) pour améliorer les valeurs de conservation sont identifiées.

Parallèlement, le projet de surveillance satellitaire du Groupe SIFCA en partenariat avec la société Satelligence BV, permettant de surveiller l'évolution de la déforestation autour de nos sites et d'en lutter a suivi son cours durant l'année 2021.

Grâce à ce projet nous avons reçu 22 alertes de départ de feux et 117 alertes de déforestations, l'équivalent d'une surface d'environ 300 ha. Nous avons pu prendre des mesures correctives et mettre un plan d'action en œuvre afin de respecter notre engagement dans la lutte contre la déforestation.

### f. Zéro brûlage

Le brûlage à des fins de défrichage et de préparation des sols engendre un risque inacceptable de propagation des feux de forêt, crée de la pollution atmosphérique, contribue aux émissions de gaz à effet de serre, et appauvrit les sols.

Nous réaffirmons notre engagement au zéro brûlage à travers notre charte environnementale, et condamnons cette pratique sur toute l'étendue de nos opérations et celle de nos fournisseurs de matières premières.

Tous nos travailleurs, nos fournisseurs de matières premières et membres des communautés locales sont informés et sensibilisés sur les dispositions prises à cet effet.

Nous ne pratiquons aucun brûlage lors des renouvellements ou extensions de nos plantations, et œuvrons à la prise de conscience des planteurs privés sur l'importance de lutter contre le brûlage dans les tourbières drainées ou les écosystèmes sujets aux sécheresses car Les risques de combustion incontrôlée sont particulièrement élevés.





## CRITERES DE PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE ZERO DEFORESTATION

### DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES PLANTATIONS

Zone à préserver	Dispositions
Cours d'eau (Fleuves et rivières)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 0 à &lt; 5m : Préserver 10m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> <li>• 5 à ≤ 20m : Préserver 20m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> <li>• &gt; 20m : Préserver 60m de végétation native de part et d'autre du cours d'eau.</li> </ul>
Lacs, Etangs et Sources	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pente de la berge ≤ 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 25m.</li> <li>• Pente de la berge &gt; 8°, Préserver la végétation native sur un rayon de 50m.</li> </ul>
Pentes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de déboisement au-delà de 45° de pente,</li> <li>• Pour les pentes &lt; 45°, prévoir des plates-formes et faire un planting en courbe de niveau.</li> </ul>
Zones humides RAMSAR	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale des superficies</li> </ul>
Zones de tourbières	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale</li> </ul>
Habitat des espèces d'oiseaux d'eau migrateurs protégés par l'AEWA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation intégrale des zones d'habitat et de nidification des espèces d'oiseaux protégés</li> </ul>

### DISPOSITIONS POUR LES ZONES PLANTEES

Plantations réalisées jusqu'au bord de cours d'eau (fleuves, rivières)

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères.

Plantations réalisées dans des zones drainées

- Laisser une bande enherbée de 5m au moins de chaque côté des drains sans planting pour permettre l'entretien mécanisé des drains à l'aide de pelleteuse.

- Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères en gardant toujours une piste de 5m de chaque côté des drains sans planting pour un entretien mécanisé.

Plantations réalisées sur pentes excessives, sommets de collines et de montagnes

Au moment de la replantation, appliquer les nouveaux critères :

- Pas de replantation sur les pentes supérieures à 45°
- Pas de replantation sur les sommets de collines et de montagnes.

### DISPOSITIONS POUR LA PREPARATION DES TERRAINS DE CULTURES

Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures

### DISPOSITIONS POUR LES NOUVELLES ACQUISITIONS

a) Réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) ou un constat d'impact environnemental pour tout projet de développement agricole :

- (1) Constat d'impact environnemental : parcelle inférieure à 1000 ha
- (2) EIES parcelle supérieure ou égale à 1000 ha

b) Réaliser systématiquement une étude de Haute Valeur pour la Conservation (HVC).

c) Réaliser systématiquement une étude à Haute Valeur Carbone (HCS).

d) Interdire l'utilisation du feu pour la préparation des terrains de cultures.

### ENGAGEMENT ZERO DEFORESTATION

a) Les zones à Haute Valeur de Conservation (HCV) telles que définies par le réseau des ressources HCV («HCV Resource Network») et soumises à la vérification de ce denier (<https://hcvnetwork.org>) sont protégées et préservées.

b) Les zones à Haute Valeur de Carbone (HCS) telles que définies par le groupe de pilotage HCS («HCS Approach Steering Group») et soumises à la vérification de ce denier (<https://highcarbonstock.org>) sont protégées et préservées.



B. VIGNES  
Directeur Général  
Juillet 2016

### 5.4.3. Gestion des déchets

Le pôle oléagineux essaie de réduire au maximum ses déchets, en particulier les déchets plastiques, en prenant des mesures à la source. Une unité de transformation des déchets plastiques en pavé a été installée sur notre site de production Irobo.

Nous collaborons avec des partenaires qualifiés et nous

nous assurons que tous les déchets dangereux ou non, sont traités, en privilégiant le recyclage ou détruit si la réglementation l'exige.

Les déchets organiques issus des régimes de graines sont réutilisés en plantation (rafles) comme engrais bio et dans nos chaudières (fibres et coques) comme combustible.

GRI-306-2

#### Production des déchets 2020 (t)

Désignation	PALMCI	SANIA Cie	2021	2020	Variation (%)
Déchets non dangereux générés	876 245,67	536,5	876 782	492 988,71	78%
Déchets dangereux générés	49,965	10,4	60,36	794,47	-92%
Déchets non dangereux valorisés	696 150	244	696 394	333 938,99	109%
Déchets dangereux valorisés	12,49	2	14,49	774,63	-98%





6.

*Méthodologie  
de reporting*







GRI 102-45 | GRI 102-46 | GRI 102-48 | GRI 102-49 | GRI 102-50 | GRI 102-51 | GRI 102-52 | GRI 102-53 | GRI 102-54 | GRI 102-56

Ce présent document est le rapport RSE officielle du pôle oléagineux du Groupe SIFCA. Il contient les réalisations et les performances du pôle oléagineux en matière de développement durable pour l'année 2021.

Les informations contenues dans ce rapport ont été collecté et vérifié en l'interne. Puis un Organisme Tiers Indépendant (OTI) a réalisé des vérifications sur de nombreuses données quantitatives avant de valider les données contenues dans ce rapport. Les données vérifiées l'OTI sont présentées à la page... et l'attestation de conformité et de la sincérité des données contenues dans ce présent rapport se trouve à la page...

Ce mode de vérification des données est conforme aux normes de la GRI Sustainability Reporting Standards (GRI). Ce rapport a été rédigé en conformité avec les normes GRI 2016 : option de conformité essentielle

Ce rapport RSE du pôle oléagineux qui couvre la période de reporting allant du 1 janvier au 31 décembre 2021, est le deuxième du genre. Le premier rapport RSE du pôle est paru l'année dernière en 2021.

Dans ce présent rapport, seules les filiales PALMCI et SANIA Cie ont été consolidées. La filiale MOPP sera intégré et consolidée dans l'exercice de reporting 2022. Au cours de cette période de reporting, aucune intégration matérielle n'a modifié le périmètre de reporting développement durable par rapport à l'année précédente. La comparabilité des données par rapport aux données antérieures est disponible dans le rapport. Si des modifications ont eu lieu, elles sont explicitées dans les rubriques correspondantes.

### a. Choix des indicateurs

Selon les dispositions 100, 101 et 102 des normes GRI, le rapport RSE présente : les informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Le nouveau dispositif GRI porte sur 3 normes spécifiques :

Le cycle de déclaration du rapport RSE est annuel. La prochaine publication sera en 2023 et couvrira les réalisations et la performance RSE de 2022.

La rédaction du rapport développement durable et la définition de son contenu sont de la responsabilité du département Développement Durable du Groupe SIFCA. Le contenu du rapport est défini puis produit selon deux critères précis : pertinence des thèmes liés aux enjeux RSE par rapport à l'activité du pôle oléagineux et conformité vis-à-vis des normes GRI, option essentielle.

En termes de collecte des données, celle-ci s'appuie sur un processus de production et de récupération optimisé, notamment grâce à la formalisation des indicateurs et du périmètre de reporting au sein d'une smartsheet créée pour le reporting et déployée sur toutes les filiales du pôle.

Cette optimisation porte également sur l'organisation et la formation d'un réseau de contributeurs spécifiquement formés sur les grandes thématiques du développement durable.

Toutes nos publications de rapport se trouvent sur notre site Internet : [www.groupe-sifca.com](http://www.groupe-sifca.com). Nous sommes à votre disposition pour besoin d'information sur notre approche de durabilité. L'adresse électronique suivante est dédiée aux personnes qui souhaitent nous donner leur avis, leurs attentes et leurs préoccupations sur ce rapport : [communication@sifca.ci](mailto:communication@sifca.ci)

- **GRI 200** : Economie (performances économiques, éthiques et achats responsables) ;
- **GRI 300** : Environnement (les performances environnementales et émissions GES) ;
- **GRI 400** : Social (performances sociales et Droits de l'Homme)



## b. Précisions et limites méthodologiques

### • Effectifs permanents :

Les effectifs permanents correspondent aux employés embauchés en CDI et CDD. L'effectif présenté correspond aux effectifs payés en fin de période de reporting.

Les effectifs temporaires correspondent aux employés présents sur site embauchés par l'intermédiaire d'un prestataire externe. Le processus de reporting du nombre de travailleurs temporaires est basé sur des calculs de moyenne des travailleurs pour lesquelles des heures de travail ont été enregistrées sur le mois

### • Embauches et départs :

Les données publiées incluent uniquement les mouvements des travailleurs permanents (CDI-CDD), les travailleurs temporaires de SANIA Cie étant exclus.

### • Licenciements :

Il s'agit des fins de contrats de travail du fait de l'employeur entraînant la sortie définitive du Groupe spécifiquement pour faute grave, motifs économiques et/ou pour réorganisation. Cet indicateur ne comprend pas les cas d'abandon de poste, les fins de CDD, ou les départs négociés. L'indicateur total départs comprend tous les motifs.

### • Les déchets des zones d'habitations :

Les déchets des logements construits par PALMCI pour ses travailleurs et leurs familles et du siège ne sont pas inclus dans les indicateurs déchets. Les déchets reportés correspondent aux déchets générés par l'activité. Cependant, les consommations d'énergie et d'eau des zones d'habitation sont incluses dans les données consolidées publiées.

### • La consommation d'électricité :

N'inclut que la quantité d'électricité achetée des réseaux externes.

L'indicateur «consommation d'électricité achetée au réseau national» sur le site de SANIA intègre la consommation de SIRDEL, une entité ne faisant pas partie du Pole Oléagineux et distincte de SANIA.

### • Emissions GES :

Les facteurs d'émissions utilisés dans le cadre du calcul des émissions de gaz à effet de serre sont tirés du site de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie - ADEME. <https://www.bilans-ges.ademe.fr/>



## c. Consolidation et contrôle interne

Les données environnementales, sociales et sociétales sont collectées auprès de chaque filiale grâce à des contributeurs qui les remontent à la holding SIFCA, incluant des contrôles. Les données sont contrôlées et validées par les entités elles-mêmes. Leur consolidation est réalisée en deux phases :

Première phase : Au niveau des filiales, chaque responsable en charge de développement durable collecte et consolide les données sur l'intégralité de son périmètre. Les données consolidées au niveau de la filiale sont ensuite mises à la disposition de la direction développement durable de la Holding SIFCA.

Deuxième phase : La Direction Développement Durable du Groupe SIFCA organise des missions de vérification des données remontées par les filiales. Elle consolide les données sur l'intégralité du périmètre à travers un fichier de consolidation et veille à leur cohérence.





# 7.

---

*Avis d'assurance  
de l'organisme  
tiers indépendant*







Immeuble Longchamp  
2 boulevard Roume  
Plateau  
01 BP 3989  
Abidjan 01  
Côte d'Ivoire  
Tél. : +225 27 20 31 77 00  
Fax : +225 27 20 21 02 78  
[www.mazars.ci](http://www.mazars.ci)

## SIFCA, S.A.

Rapport de vérification modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

**VERSION PROVISOIRE** de notre attestation d'assurance modérée. Les conclusions sont présentées ci-dessous et sont valables sous réserve que les informations publiées correspondent aux informations auditées

Exercice clos le 31 décembre 2021



## SIFCA

Société anonyme

Boulevard du Havre - Zone Portuaire  
Abidjan - Côte d'Ivoire

Rapport de vérification modérée sur une sélection d'informations sociales et environnementales, présentées en annexe, publiées dans le rapport volontaire de développement durable de SIFCA, concernant le pôle oléagineux

**VERSION PROVISOIRE** de notre attestation d'assurance modérée. Les conclusions sont présentées ci-dessous et sont valables sous réserve que les informations publiées correspondent aux informations auditées

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAP CONS. 07-06-2022/TKS/FK

Aux Administrateurs de la société SIFCA S.A,

En notre qualité vérificateur indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes du groupe SIFCA, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée sur une sélection d'informations environnementales et sociales, du rapport de développement durable de SIFCA relatives au pôle Oléagineux, présentées en annexe et préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées de manière volontaire.

Les conclusions exprimées dans ce rapport, concernent uniquement ces informations et non le rapport pris dans son ensemble.

## 1. Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 2. Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants:

- l'indicateur "heures travaillées théoriques" doit être lu en considérant quelques points d'attentions. En effet, la qualification des heures travaillées théoriques varie selon les pratiques des sites et les processus mis en œuvre pour les extrapoler les heures théoriques ;
- le périmètre de Reporting des indicateurs suivants : "consommation d'électricité achetée au réseau national", "Énergie fossile consommée (sources mobiles) - Essence consommée par les véhicules de service et de location", "Énergie fossile consommée (sources mobiles) - Diésel consommé par les véhicules de service et de location" ; ne correspond pas au périmètre défini pour le pôle oléagineux. Les différences de périmètres de Reporting sont explicitées dans la note méthodologie.

## 3. Préparation de la déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé (Procédures et méthodologie à jour) ou de pratiques établies, sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables. Cette différence de méthodologie affecte souvent la comparabilité des données entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponible sur demande au siège de SIFCA.

## 4. Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une déclaration de présentation des politiques de développement durable menées ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné lors du cadrage des diligences, ici le référentiel de base GRI.

## 5. Responsabilité du Vérificateur Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la sincérité des informations revues.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité, des dispositions légales et réglementaires applicables à l'entité ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## 6. Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après, ont été effectués en application des dispositions de la norme internationale ISAE 3000 (révisée) et conformément aux pratiques des professionnels de l'espace OHADA relatives à cette intervention.

## 7. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues par le règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## 8. Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 6 personnes et se sont déroulés entre avril 2022 et mai 2022 sur une durée totale d'intervention de 6 semaines ouvrées.

Nous avons mené une vingtaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation et de la Déclaration représentant notamment la RSE, le contrôle de gestion, la gestion des risques, la conformité, les ressources humaines.



## 9. Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les Informations présentées en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence des indicateurs ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 4% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

L'organisme tiers indépendant,

Mazars SA

Abidjan, le 29 juin 2022



Elvis D'OLIVEIRA

Associé du pôle Conseil



Souad EL OUZZANI

Associée RSE & Développement Durable

# Annexe 1

Liste des indicateurs audités
Nombre d'effectif présents, réparti par sexe
Nombre de personnes formées et nombre d'heures de formation
Heures travaillées
Accidents du travail, jours d'arrêt associés
Consommation d'énergies (électricité, GPL, diesel, essence, gaz)
Politique de renforcement de suivi de la consommation d'eau
Emissions de CO2
Nombre de planteurs villageois
Consommation d'engrais en plantation industrielle
Déchets générés
Consommation d'eau, auditée à Blanc



8.

*Index de  
contenu GRI*





NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>GRI 101 : Principes généraux - 2016</b>				
<b>GRI 102 : Éléments généraux d'information - 2016</b>				
<b>Profil de l'organisation</b>				<b>p.8</b>
	<b>102-1</b>	Nom de l'organisation	1.1.1. Nom de l'organisation	p.10
	<b>102-2</b>	Activités, marques, produits et services	1.1.2. Activités, marques, produits et services	p.10
	<b>102-3</b>	Lieu géographique du siège	1.1.3. Lieu géographique du siège	p.10
	<b>102-4</b>	Lieu géographique des sites d'activités	1.1.4. Lieu géographique des sites d'activités	p.10
	<b>102-5</b>	Capital et forme juridique	1.1.5. Capital et forme juridique	p.11
	<b>102-6</b>	Marchés desservis	1.1.6. Marchés desservis	p.11
	<b>102-7</b>	Taille de l'organisation	1.2. Modèle de création de valeur	p.11
	<b>102-8</b>	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	5.2.1. Egalité et traitement des travailleurs	p.43
	<b>102-9</b>	Chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Chaîne d'approvisionnement	p.11
	<b>102-10</b>	Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	1.1.7. Modifications de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	p.11
	<b>102-11</b>	Principe de précaution ou approche préventive	1.4. Principe de précaution ou approche préventive	p.15
	<b>102-12</b>	Initiatives externes	1.5. Initiatives externes	p.15
	<b>102-13</b>	Adhésion à des associations	1.6. Adhésion à des associations	p.16
<b>Stratégie</b>				
	<b>102-14</b>	Déclaration du décideur le plus haut placé	Mot du Directeur	p.4
	<b>102-15</b>	Principaux impacts, risques et opportunités	4. Principaux impacts, risques et opportunités	p.30
<b>Ethique et intégrité</b>				
	<b>102-16</b>	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
	<b>102-17</b>	Mécanismes de conseil et de gestion des préoccupations concernant les questions éthiques	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
<b>Gouvernance</b>				
	<b>102-18</b>	Structure de gouvernance	4.1. Structure de gouvernance	p.37
	<b>102-35</b>	Politique de rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45
	<b>102-36</b>	Procédure de détermination de la rémunération	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Implication des parties prenantes</b>				
	102-40	Liste des groupes de parties prenantes	3.1. Liste des groupes de parties prenantes	p.26
	102-41	Accords de négociation collective	5.2.2. Condition de travail	p.53
	102-42	Identification et sélection des parties prenantes	3.2. Identification et sélection des parties prenantes	p.27
	102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	3.3. Approche de l'implication des parties prenantes	p.28
	102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	3.5. Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	p.29
<b>Pratique de reporting</b>				
	102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	1.3. Entités incluses dans les états financiers consolidés	p.13 ; p.70
	102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-47	Liste des enjeux pertinents	2.2. Liste des enjeux pertinents	p.22
	102-48	Réaffirmation des informations	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-49	Modifications relatives au reporting	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-50	Période de reporting	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-51	Date du rapport le plus récent	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-52	Cycle de reporting	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	6. Méthodologie de reporting	p.70
	102-54	Déclaration de reporting en conformité avec les normes GRI	6. Méthodologie de reporting	p.5 ; p.70
	102-55	Index du contenu GRI	8. Index du contenu GRI	p.80
	102-56	Vérification externe	7. Vérification externe	p.72
<b>ELEMENTS D'INFORMATION SPECIFIQUES</b>				
<b>GRI 200 : ECONOMIE</b>				
<b>GRI 103 : Approche managériale</b>				
<b>Performance économique</b>				
	201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	1.2. Modèle de création de valeur	p.12
GRI 201 : Performance économique - 2016	201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	4.1. Facteurs de risques et impact à moyen et long terme	p.32
	201-3	Obligations liées aux régimes à prestations déterminées et autre régime de retraite	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45



NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Présence sur le marché</b>				
GRI 202 : Présence sur le marché - 2016	202-1	Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45
	202-2	Part des cadres recrutés dans la communauté locale	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
<b>Impacts économiques indirects</b>				
GRI 203 : Impacts économiques indirects - 2016	203-1	Investissement dans les infrastructures et mécénat	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
	203-2	Impacts économiques indirects significatifs	5.3. Communauté et innovation sociétale	p.56
<b>Pratiques d'achat</b>				
GRI 204 : Pratiques d'achats - 2016	204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
<b>Lutte contre la corruption</b>				
GRI 205 : Lutte contre la corruption - 2016	205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
	205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
	205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
<b>Comportement anti concurrentiel</b>				
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel - 2016	206-1	Actions en justice contre le comportement anti-concurrentiel et les pratiques	5.1.2. Ethique des affaires et achat responsable	p.40
<b>GRI 300 : ENVIRONNEMENT</b>				
<b>GRI 103 : Approche managériale</b>				<b>p.38</b>
<b>Matières</b>				
GRI 301 : Matières - 2016	301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	5.4. Environnement	p.61
	301-2	Matières recyclées utilisées	5.4. Environnement	p.61
	301-3	Produits et matériaux d'emballage valorisés	5.4. Environnement	p.61
<b>Energie</b>				
GRI 302 : Energie - 2016	302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	302-2	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	302-3	Intensité énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	302-4	Réduction de la consommation énergétique	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	302-5	Réduction des besoins énergétiques des produits et services	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Eau et Effluent</b>				
GRI 303 : Eau et effluents - 2018	303-1	Prélèvement d'eau par source	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
	303-2	Source d'eau fortement affectées par le prélèvement d'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
	303-3	Recyclage et réutilisation de l'eau	5.4.1. Gestion et traitement de l'eau	p.61
<b>Biodiversité</b>				
GRI 304 : Biodiversité - 2016	304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-2	Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-3	Habitats protégés ou restaurés	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
	304-4	Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.65
<b>Emissions</b>				
GRI 305 : Émissions - 2016	305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-2	Emissions indirectes de GES (champ d'application 2)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-4	Intensités des émissions GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-5	Réduction des émissions de GES	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.63
	305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
	305-7	Émissions d'oxydes d'azote (NOX), d'oxydes de soufre (SOX) et autres émissions atmosphériques significatives	5.4.2. Lutte contre le changement climatique et la déforestation	p.64
<b>Déchets</b>				
GRI 306 : Déchets - 2020	306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-3	Déchets générés	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-4	Déchets non destinés à l'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.67
	306-5	Déchets destinés à l'élimination	5.4.3. Gestion des déchets	p.67

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Conformité environnementale</b>				
GRI 307 : Conformité environnementale - 2016	307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementales	5.4. Environnement	p.61
<b>Evaluation environnementale des fournisseurs</b>				
GRI 308 : Évaluation environnementale des fournisseurs - 2016	308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
	308-2	Impacts environnementaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
<b>GRI 400 : SOCIAL</b>				
<b>GRI 103 : Approche managériale</b>				
<b>Emploi</b>				
GRI 401 : Emploi - 2016	401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.43
	401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps Partiel	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45
	401-3	Congé parental	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.45
<b>Relations employés/Direction</b>				
GRI 402 : Relations employés / direction - 2016	402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	5.2.2. Condition de travail	p.51
<b>Santé et sécurité au travail</b>				
GRI 403 : Santé et sécurité au travail - 2018	403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	5.2.2. Condition de travail	p.48
	403-3	Services de santé au travail	5.2.2. Condition de travail	p.50
	403-4	Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.51
	403-5	Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-6	Promotion de la santé des travailleurs	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-7	Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-8	Travailleurs couverts par un système de management de la santé et de la sécurité au travail	5.2.2. Condition de travail	p.47
	403-9	Accidents du travail	5.2.2. Condition de travail	p.48
	403-10	Maladies liées à un accident du travail	5.2.2. Condition de travail	p.50



NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Formation et Education</b>				
GRI 404 : Formation et éducation - 2016	404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	5.2.2. Condition de travail	p.53
	404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la Transition	5.2.2. Condition de travail	p.51
	404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	5.2.2. Condition de travail	p.51
<b>Diversité et égalité des chances</b>				
GRI 405 : Diversité et égalité des chances - 2016	405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.44
	405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	5.2.1. Egalité de traitement des travailleurs	p.46
<b>Lutte contre la discrimination</b>				
GRI 406 : Lutte contre la discrimination - 2016	406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	5.2. Emploi et conditions de travail	p.43
<b>Liberté syndicale et négociation collective</b>				
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective - 2016	407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	5.2.2. Condition de travail	p.53
<b>Travail des enfants</b>				
GRI 408 : Travail des enfants - 2016	408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de cas de travail des enfants	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
<b>Travail forcé ou obligatoire</b>				
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire - 2016	409-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
<b>Pratiques de sécurité</b>				
GRI 410 : Pratiques de sécurité - 2016	410-1	Formation du personnel de sécurité aux politiques et procédures relatives aux droits de l'homme	5.2.2. Condition de travail	p.51
<b>Droits des peuples autochtones</b>				
GRI 411 : Droits des peuples autochtones - 2016	411-1	Cas de violations des droits des peuples autochtones	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32

NORMES GRI	ELEMENT D'INFORMATION	DESCRIPTION	LOCALISATION OU OMISSION	PAGE
<b>Evaluation des droits de l'homme</b>				
GRI 412 : Evaluation des droits de l'homme - 2016	412-1	Opérations ayant été soumises à des contrôles du respect des droits de l'homme ou des évaluations des impacts	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	412-2	Formation des employés sur les politiques ou procédures relatives aux droits de l'homme	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	412-3	Accords et contrats d'investissement importants incluant des clauses relatives aux droits de l'homme ou soumis à une vérification des antécédents	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Communautés locales</b>				
GRI 413 : Communautés locales - 2016	413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de Développement	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	413-2	Activités générant des impacts négatifs substantiels, réels ou potentiels sur les communautés locales	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Evaluation sociale des fournisseurs</b>				
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs -2016	414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	5.3.2. Achats matière première et fournisseurs	p.58
	414-2	Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Politiques publiques</b>				
GRI 415 : Politiques publiques - 2016	415-1	Contributions politiques	Non applicable	
<b>Santé et sécurité des consommateurs</b>				
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs - 2016	416-1	Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	416-2	Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Commercialisation et étiquetage</b>				
GRI 417 : Commercialisation et étiquetage - 2016	417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
	417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Confidentialité des données des clients</b>				
GRI 418 : Confidentialité des données des clients - 2016	418-1	Plaintes fondées relatives aux atteintes à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32
<b>Conformité socio-économique</b>				
GRI 419 : Conformité socio - économique - 2016	419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	4.2. Analyse de matérialité des risques	p.32











# 20 21

**RAPPORT**  
**RSE**  
PÔLE OLÉAGINEUX



Boulevard de Vridi, Zone portuaire  
18 B.P 3321 Abidjan 18  
Tél.: + 225 27 21 21 09 00 Fax: + 225 27 21 21 09 30  
[www.groupesifca.com/palmci](http://www.groupesifca.com/palmci)



Zone industrielle de Vridi, Rue du Textile  
01 B.P 2949 Abidjan 01  
Tél.: + 225 27 21 75 77 57 Fax: + 225 27 21 27 28 13  
[www.sania.ci](http://www.sania.ci)

FILIALE DE

